

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le

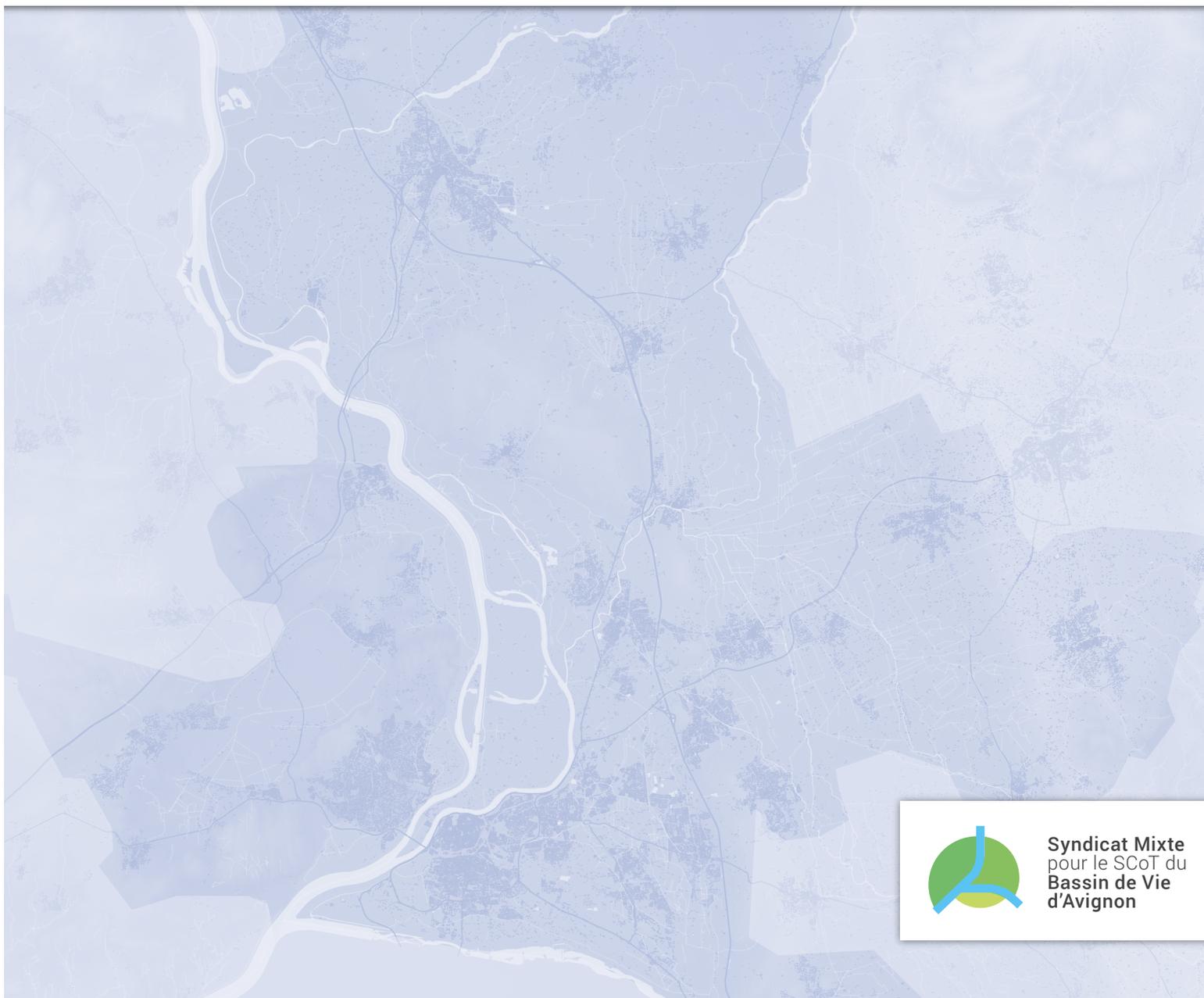
ID : 084-258403153-20190923-DCS_2019_29_2-DE

Berser
Levraut

SCoT du Bassin de Vie d'Avignon 2035

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2018



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le



ID : 084-258403153-20190923-DCS_2019_29_2-DE

SOMMAIRE

	1.	2.	3.
LE MOT DU PRESIDENT	HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE	LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2018	ANNEXES AU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018
p.5	p.6	p.15	p.23



Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le



ID : 084-258403153-20190923-DCS_2019_29_2-DE



LE MOT DU PRÉSIDENT

Relance de la révision du SCoT

L'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence (CCAOP) en 2017 a nécessité un travail administratif important et long, près de 10 mois entre son adhésion au SMBVA le 24 Février 2017, entérinée par arrêté préfectoral le 11 Mai 2017 et l'installation du nouveau Comité Syndical le 6 Novembre 2017.

Cela a eu pour conséquence de ralentir la procédure de révision du SCoT.

Ces 3 ateliers animés par les membres du Bureau du SCoT ont rassemblé plus de 180 personnes.

L'atelier 1 « la stratégie de l'habitat / l'articulation des 3 PLH (Programmes Locaux de l'Habitat) » s'est déroulé au Théâtre Municipal d'Orange le 1^{er} Juin 2018.

L'atelier 2 « la stratégie de développement » a eu lieu au siège de la Communauté de Communes les Sorgues du Comtat à Monteux le 25 juin 2018.

L'atelier 3 « adéquation ressources et modes de développement » s'est tenu au siège de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence à Camaret-sur-Aygues le 7 Novembre 2018.

Conférence d'urbanisme commercial

Comme cela avait été annoncé, le Syndicat - avec l'appui technique de l'AURAV - a organisé la 1^{ère} Conférence d'urbanisme commercial I e Jeudi 29 Novembre 2018 avec une quarantaine de participants.

Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur

2018 a donc été consacrée à accélérer cette révision, en organisant notamment 3 ateliers thématiques pour débattre, favoriser les arbitrages, en vue de finaliser le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (le PADD) et le Document d'Orientations et d'Objectifs (le DOO), le document prescriptif du SCoT.



Les Techniciens de l'InterSCoT Vaucluse et du PETR du Pays d'Arles ont travaillé sur une 2^{ème} contribution commune concernant le fascicule des règles (obligatoires et spécifiques, identifiées par la Région au regard de ses priorités). Cette contribution signée par les Présidents des structures porteuses des SCoT a été transmise à la Région courant Juin 2018.

Le Comité Syndical a été amené à donner un avis par délibération sur ce SRADDET arrêté en Octobre 2018.

Le Comité Syndical, après une phase de validation politique des documents composant le SCoT et de concertation avec les Personnes Publiques Associées (les PPA), les Personnes Publiques à Consulter (PPC), avec les habitants invités à des réunions publiques, devrait être arrêté fin 2019.

Christian Randoulet

1. HISTORIQUE ET CONTEXTE DE LA DÉMARCHE

Les étapes clés dans la mise en place du SMBVA

➤ 2001/2003 : L'émergence de la structure

Suite à de nombreuses réflexions menées depuis l'automne 2001, les collectivités fondatrices

du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon ont décidé de s'associer afin de favoriser la cohérence entre les diverses politiques territoriales à l'échelle du bassin de vie d'Avignon (démarches communales de type PLU et démarches intercommunales sectorielles dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du commerce, de l'environnement...) et favoriser ensemble l'émergence d'un projet partagé de territoire, dans le respect des spécificités locales.

L'année 2003 a été rythmée par un important travail d'information et d'investissement des élus auprès des communes en vue de faire émerger un périmètre opérationnel, consensuel et volontaire à défaut d'être forcément le plus pertinent possible (difficultés rencontrées notamment dans les Bouches du Rhône et auprès de certaines communes gardoises).

Le SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE VIE D'AVIGNON a finalement été créé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2003 modifié en vue d'accompagner l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale sur le territoire de 26 communes adhérentes, soit 4 intercommunalités et une commune isolée représentant un ensemble de près de 250 000 habitants.

➤ 2004 : La mise en place technique et administrative

L'année 2004 a été celle de la structuration du Syndicat et de la mise en place des outils :

- constitution d'une équipe technique de pilotage par mise à disposition de techniciens dans chacune des communautés membres (avril 2004) ;
- travail d'identification avec les Élus des grands enjeux de territoire (premier Atelier du SCoT au Château de Fargues au Pontet en mai 2004) ;
- montage des partenariats techniques et financiers avec les différents partenaires institutionnels (élaboration d'un cahier des charges et d'un plan de financement) ;
- création enfin de l'Agence d'Urbanisme (octobre 2004), outil partenarial en charge de l'assistance à maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre du SCoT.

➤ 2005 : Le Lancement opérationnel du SCoT

Début 2005, le syndicat mixte a quitté les locaux de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon où il était temporairement hébergé pour s'installer avec l'Agence sur le Site de Courtine (Mas du Petit Gigognan).

Le SCoT a donc pu dès février 2005 entrer dans sa phase de mise en œuvre opérationnelle telle que prévue par le cahier des charges.

Le diagnostic s'est structuré autour de 3 axes centraux :

1. le dire des élus, exprimé dans le cadre de réunions de secteurs (3 secteurs, 4 réunions par secteur) ;
2. la parole des acteurs, recueillie au travers de 6 forums thématiques (mois de juin / juillet) ;
3. la mise en visibilité de la démarche (publication de la lettre du SCoT et mise en œuvre du site internet (www.scot-bva.fr))

Le Séminaire du 2 décembre 2005 au Château de Fargues a proposé une première restitution du diagnostic ainsi que la mise en exergue des 4 enjeux fondateurs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

➤ 2006 : La construction d'un PADD partagé

Pendant les années 2006 et 2007 le Syndicat a œuvré afin de faire émerger, en partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, le document central du SCoT que représente le PADD à travers 3 axes forts et complémentaires :

1. **Premier Pilier** : l'approfondissement du travail avec les communes et les intercommunalités ;
2. **Second Pilier** : les commissions enjeux, associant élus et acteurs locaux autour de l'approfondissement des 4 grands défis mis en avant pour le devenir du Bassin de vie avignonnais ;
3. **Troisième Pilier** : l'accompagnement technique, structuré autour de l'expression du « Dire des Partenaires Institutionnels » et la conduite de 4 expertises thématiques.

➤ 2008 : Une année d'ajustement

Devant les remarques formulées par les différentes PPA (Personnes Publiques Associées) et la nécessité de mettre en conformité les documents élaborés avec la réglementation existante, il a été décidé avec les nouveaux élus du Syndicat Mixte, suite aux élections municipales de 2008 de revoir certaines étapes clefs et d'ajuster les documents.

Plusieurs ateliers ont abordé les questions de l'habitat et du foncier, du développement économique, de la mobilité, de l'environnement.

Des réunions des secteurs ont eu lieu pour les secteurs Bassin des Sorgues, Gard et Centre avec la validation des enquêtes communales.

Une réunion publique a également eu lieu pour la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze concernant la présentation du diagnostic du SCoT, avec pour interrogations : comment voyez-vous le Bassin de Vie d'Avignon en 2020 et comment l'imaginez-vous et surtout que souhaitez-vous qu'il devienne ?

D'autre part, une réunion PPA a eu pour objectifs la restitution de la synthèse des 4 workshops sur les thématiques des ateliers cités précédemment, la restitution des arbitrages politiques réalisés par les élus du SCoT, les échanges avec les partenaires sur les orientations retenues.

➤ 2009 : La validation du PADD

L'année 2009 aura été marquée par la validation politique des orientations du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sur le territoire pour au minimum les dix ans venir.

Cette validation a permis d'engager la troisième composante du SCoT c'est-à-dire le DOG (Document d'Orientations Générales) qui s'impose aux documents d'urbanisme communaux et intercommunaux.

Ce document se décline en 4 défis :

1. Tirer parti du positionnement stratégique du Grand Bassin de Vie d'Avignon dans le contexte régional ;
2. Maintenir une attractivité productive, durable et maîtrisée ;
3. Établir un contrat foncier durable ;
4. Promouvoir un urbanisme innovant et intégré.

Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré, a validé à l'unanimité les orientations du PADD du SMBVA.

Cette validation a été précédée de 3 réunions de secteurs, de 2 réunions PPA (Personnes Publiques Associées), de 3 réunions spécifiques de Conseils Communautaires (CC de la Côte du Rhône Gardoise, CC des Pays de Rhône et Ouvèze, CA du Grand Avignon), d'une rencontre avec les DGS et les techniciens en charge de l'urbanisme des 26 communes composant le SMBVA.

Parallèlement, une étude pour la « définition d'une stratégie d'évolution d'aménagement du « pôle régional d'Avignon Nord » a été engagée, avec deux réunions à la Préfecture de Vaucluse et une réunion du comité technique.

Une rencontre InterSCoT a également eu lieu entre élus du SMBVA et le Syndicat Mixte de l'Arc Comtat-Ventoux et le Syndicat a participé aux 5^{èmes} Rencontres Nationales des SCoT à Narbonne.

D'autre part, la fin de l'année 2009 a été également marquée par un changement d'importance avec la démission de M. Alain MILON de la présidence du Syndicat et l'élection de M. Alain CORTADE.

➤ 2010 : L'arrêt du SCoT

Le Comité Syndical a approuvé le bilan de la concertation courant Décembre. Cette concertation a été mise en œuvre avec les acteurs et partenaires du territoire tout au long de la démarche dans le cadre notamment des différentes instances de suivi et d'élaboration du SCoT.

Les modalités de sa mise en œuvre ont été à la hauteur des enjeux que représente l'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon. Elles ont permis de faire connaître le diagnostic de ce Bassin de Vie, de faire ressortir ses atouts mais aussi ses contraintes, les objectifs et les orientations d'aménagement applicables à ce territoire, d'échanger et de débattre sur ces différents aspects et d'enrichir ainsi la réflexion.

Le Comité Syndical a donc arrêté le projet de SCoT.

Ce document arrêté est soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées, aux communes et groupements de communes membres du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon, aux communes et EPCI voisins compétents en matière d'urbanisme ainsi qu'au Préfet, aux Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, aux Départements du Vaucluse et du Gard.

Il est également soumis à enquête publique.

Durant l'année 2010 le diagnostic de l'étude « stratégie d'évolution d'aménagement du Pôle Régional Avignon-Nord », destiné à synthétiser et à problématiser les enjeux, a été validé par le Comité Syndical.

L'année 2010 aura été celle de l'adhésion de notre Syndicat à la Fédération Nationale des SCoT.

Cette Fédération a vu le jour à DOUAI lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du « Club des SCoT » le 16 Juin 2010. Elle a pour objet de permettre la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences en matière de SCoT et de schémas de secteurs.

➤ 2011 : L'approbation du SCoT

L'année 2011 a été déterminante dans la procédure d'élaboration du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

En effet, il a été approuvé à l'unanimité par Délibération du Comité Syndical le 16 Décembre 2011.

C'est la résultante d'un travail de longue haleine.

En effet, c'est le 19 Avril 2004 que le Syndicat s'est engagé dans son élaboration. Chaque phase de l'élaboration a fait l'objet d'une concertation permettant de partager largement le projet de SCoT.

Son approbation a été précédée d'une enquête publique qui s'est déroulée du 9 mai au 28 Juin 2011 inclus. La Commission d'Enquête a émis un avis favorable assorti d'une réserve et de cinq recommandations.

Suite à son approbation, le Syndicat doit assurer diverses missions concernant son suivi et sa mise en œuvre. En effet, le Syndicat doit tout d'abord accompagner les communes et les EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement.

Il doit également s'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Suite à la réserve de la commission d'enquête, le Syndicat s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le Syndicat s'est prononcé favorablement pour proposer à l'Agence d'Urbanisme le renouvellement de son partenariat pour les années 2012, 2013 et 2014.

➤ 2012 : Une année de transition

L'année 2012 aura été celle de la transition entre le SCoT SRU et le SCoT Grenelle.

Elle aura été marquée par l'élaboration d'une méthode sur la mise en œuvre du SCoT.

Il a été décidé que cette méthode passe par une série d'outils déclinés comme suit :

- La réalisation d'une grille de compatibilité,
- La réalisation d'un guide méthodologique,
- La mise en place de l'observatoire du SCoT,
- L'organisation d'ateliers élus/techniciens.

Pour cela le Comité Syndical a décidé de poursuivre son étroite collaboration avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Ainsi, fin 2011 l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Avignonnaise a changé d'appellation et est devenue l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse. Ce changement d'appellation n'est pas anodin. Il a été choisi pour inclure le Vaucluse, le Gard Rhodanien et les territoires du département des Bouches-du-Rhône associés à l'aire urbaine d'Avignon.

Début 2012, le Comité Syndical a adopté les nouveaux statuts de l'AURAV.

Il a également approuvé la Charte d'engagement de l'Agence qui définit les futures pistes de son développement à travers 3 missions :

- Une mission d'observation,
- Une mission stratégie du territoire,
- Une mission d'intermédiation.

D'autre part, le périmètre du Syndicat a évolué.

2012 aura vu le départ de la Commune de LIRAC de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise pour rejoindre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien.

Cela a conduit le périmètre du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon de passer de 26 à 25 Communes.

Toutefois, deux Communes gardoises ont émis le souhait de rejoindre le Syndicat. Il s'agit des Communes de PUJAUT et de SAUVETERRE. Le Comité Syndical a délibéré en ce sens.

➤ 2013 : Lancement de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon

Le régime juridique relatif aux SCoT a sensiblement évolué avec la Loi du 10 Juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle 2 ».

Les SCoT approuvés sous le régime juridique de la Loi SRU doivent intégrer les dispositions de la Loi Grenelle 2.

Il s'agit d'ambitieux objectifs.

Le Comité Syndical a délibéré en ce sens, à l'unanimité, le 1^{er} Juillet 2013.

2013 aura été également marquée par une volonté de mettre en œuvre un démarche InterSCoT à l'initiative des élus. Cela s'est concrétisé le Vendredi 14 Juin 2013 avec pour cadre l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse.

Le Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon en a été l'initiateur, aidé pour l'organisation, la coordination et l'animation par l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse.

Le Président de l'Université a accueilli les participants.

8 SCoT étaient représentés : le SCoT du Pays d'Apt, le SCoT Uzège Pont du Gard, le SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue, le SCoT du Pays d'Arles, le SCoT Arc Comtat-Ventoux, le SCoT DU Gard Rhodanien, le SCOT Sud-Gard et le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon.

➤ 2014 : De nouveaux élus et un périmètre modifié

Suite aux élections municipales de Mars 2014 et la nouvelle composition des structures intercommunales qui ont suivi, le Syndicat a vu ses instances modifiées avec un nouveau Bureau composé de 9 vice-présidents au lieu de 10 précédemment et un nouveau comité syndical composé de 32 délégués titulaires et autant de suppléants.

Christian RANDOULET a été élu Président, succédant à Alain CORTADE.

L'autre fait majeur a été la modification du périmètre du Syndicat avec l'arrivée au 1^{er} Janvier de trois nouvelles communes : ORANGÉ pour le Vaucluse, PUJAUT et SAUVETERRE pour le Gard. De nombreux nouveaux Maires, de nouvelles équipes municipales, cela a conduit à élaborer et proposer une méthode de travail. Le travail a consisté en la présentation et la mise en débat de la stratégie d'aménagement définie dans le cadre du SCoT approuvé, sur les questions transversales à aborder dans la révision, les enjeux et les défis par thèmes : l'économie, le commerce, la trame verte et bleue, le foncier, l'agriculture, l'habitat et les formes urbaines.

➤ 2015 : Révision : on rentre dans le concret

2015 aura été consacrée à la réalisation d'un pré-diagnostic socio-économique du SCoT BVA en cours de révision. C'est un document évolutif qui est mis à jour jusqu'à l'arrêt du SCoT.

L'État Initial de l'Environnement (EIE) a été engagé. Il sera inséré ultérieurement dans le rapport de présentation.

En plus du travail réalisé par l'Agence d'Urbanisme, maître d'œuvre du SMBVA, deux études spécifiques ont été confiées à deux bureaux d'études spécialisés.

Ainsi, il a été décidé de retenir le bureau d'études ECOVIA associé à BIODIV d'Aix-en-Provence pour l'élaboration de la Trame Verte et Bleue.

Une étude agricole complémentaire à celle réalisée en 2007 a été confiée au GIE « Terres et Territoires » spécialisé dans l'analyse des problématiques.

Durant les différentes réunions de travail concernant le diagnostic socio-économique, les problématiques environnementales (risques, TVB, consommation du foncier ...) ont été abordées de manière transversale.

Ce diagnostic doit être partagé et servir de base commune pour construire le Programme d'Aménagement et de Développement Durables (le PADD).

➤ 2016 : Concertation, mobilités, l'articulation SCoT/PLU, habitat, Commerce

Courant Mars, 4 réunions publiques ont été organisées à Roquemaure, Monteux, Orange et Avignon pour présenter et échanger avec la population sur le diagnostic et l'État Initial de l'Environnement dans le cadre de la révision du SCoT.

Des panneaux d'exposition ont été remis aux 4 Intercommunalités et aux 28 Communes. 2 lettres SCoT ont été éditées pour rappeler ce qu'est le Schéma de Cohérence Territoriale (Pourquoi doit-il être révisé ? Quel positionnement adopté ? Quelles thématiques y sont abordées ? Démographie, Habitat, Commerce, Environnement, Equipements et Mobilités).

13 rencontres bilatérales ont eu lieu avec les élus des Communes du périmètre du SCoT de fin juin à début Octobre.

Les DGS, les techniciens responsables des services urbanisme, les élus en charge de l'urbanisme des 28 Communes ont été invités pour être informés sur l'état d'avancement de la révision du SCoT, pour échanger sur l'articulation du SCoT et des PLU (calendrier, méthode, ...).

Un atelier mobilités a été organisé avec les Autorités Organisatrices des Transports (AOT) pour débattre sur un projet mobilités à l'horizon 2030.

2 volets ont été identifiés, demandant une attention toute particulière : l'Habitat et le Commerce.

- Pour l'Habitat un bureau élargi. Les Préfets de Vaucluse et du Gard, les Parlementaires ont été invités. L'Habitat et notamment la production de logements locatifs sociaux fait débat et interpelle la plupart des Maires par rapport aux objectifs à atteindre.

- Pour le Commerce, un autre bureau élargi. En effet, un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) doit être réalisé et inséré dans le Document d'Orientation et d'Objectifs (le DOO) du SCoT, au caractère prescriptif.

➤ 2017 : Un nouveau périmètre, la charte d'urbanisme commercial, la relance de l'InterSCoT

Un nouveau périmètre

L'année 2017 a été marquée par l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence composée de 8 communes pour environ 20 000 habitants.

Un territoire rural, avec une présence forte de la viticulture. Outre cette adhésion, d'autres changements sont intervenus : la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise, des évolutions de périmètre entre les Communautés de Communes Les Sorgues du Comtat et du Pays Réuni d'Orange.

Fin 2017 notre Syndicat était donc composé de 4 intercommunalités (Le Grand Avignon, Les Sorgues du Comtat, le Pays Réuni d'Orange et Aygues-Ouvèze-en-Provence) soit 35 communes pour 310 000 habitants environ et 775 km².

La charte d'urbanisme commercial

Le Comité Syndical a décidé d'anticiper le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (le DAAC) qui sera intégré au Document d'Orientation et d'Objectifs (le DOO), le document prescriptif du SCoT en réalisant cette charte.

Elle replace l'aménagement commercial au cœur de notre politique territoriale misant sur la revitalisation des centres villes et la requalification des zones commerciales.

Elle est l'émanation d'une volonté politique partagée, preuve en est son approbation par délibération à l'unanimité des membres du Comité Syndical.

La relance de l'InterSCoT

Les grands enjeux du futur se posent à l'échelon des aires urbaines et au-delà en matière de planification et d'aménagement. Pour répondre à ce défi, il est indispensable de construire des coopérations multiformes. L'InterSCoT peut être une démarche de coopération entre les structures porteuses de SCoT.

La loi NOTRe a créé l'obligation de produire un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (le SRADDET). Il est apparu que ce nouveau schéma en cours d'élaboration, au caractère prescriptif, s'imposant au SCoT, interpellait certains territoires et qu'ils se devaient d'être identifiés.

Ainsi, avec l'appui technique de l'AURAV, mettant à disposition ses techniciens pour l'animation, l'InterSCoT a été relancé par le SMBVA en Décembre 2017.

Ce travail s'est concrétisé par une contribution commune fin 2017 dans le cadre de l'élaboration du fascicule des règles du SRADDET SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, signée par 5 Présidents de SCoT Vauclusiens.

Le rôle du Syndicat

Le Syndicat Mixte du bassin de Vie d'Avignon a une vocation unique qui est l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Le SCoT ayant été approuvé le 16 Décembre 2011, les obligations du Syndicat sont désormais :

- L'accompagnement des communes et des EPCI afin de décliner les orientations du SCoT dans les documents d'urbanisme et dans les projets d'aménagement,
- S'assurer de la compatibilité des documents d'urbanisme locaux avec les orientations du SCoT. Pour cela, il doit suivre l'élaboration de ces documents, participer aux réunions des PPA et transmettre son avis à la collectivité concernée.
- De plus, suite à la réserve de la commission d'enquête, le SMBVA s'est engagé à mettre en place un observatoire de suivi du SCoT.

D'autre part, le SCoT devra être révisé pour intégrer les nouvelles obligations liées au Grenelle de l'Environnement et les évolutions législatives (Loi ALUR, Loi PINEL...).

Le SMBVA devra piloter sa révision, s'assurer que le nouveau document respecte le cadre légal. Il devra notamment contenir un Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC) et approfondir les thématiques comme la trame verte et bleue, l'énergie, la quantification et la justification de la consommation de l'espace, l'articulation urbanisme/transports,

Le Syndicat devra mobiliser les instances consultatives et définir une nouvelle méthode de concertation qu'il mettra en œuvre.

Il sera également amené à participer à une démarche Inter-SCoT.

La composition du Syndicat

Grand Avignon		
TITULAIRES		SUPPLÉANTS
Cécile HELLE	Avignon	Christine LAGRANGE
André CASTELLI	Avignon	Fabrice MARTINEZ TOCABENS
Christian ROCCI	Avignon	Anne-Sophie RIGAULT
Renée JULIEN	Caumont	Joël FOUILLER
Guy MOUREAU	Entraigues	Christine D'INGRANDO
Daniel BELLEGARDE	Jonquerettes	Dominique ANCEY
Joris HEBRARD	Le Pontet	Steve SOLER
Jean-Louis COSTA	Le Pontet	Frédéric MONIN
Christian RANDOULET	Les Angles	Jean TAFANI
Joël GRANIER	Morières	Martine GUAY
Michel BOLEA	Morières	Jean-Luc GENEGILLE
André ROCHE	Pujaut	Pierre JOUVENAL
Patrick SANDEVOIR	Rochefort	Dominique RIBERI
Patrick MANETTI	Roquemaure	André HEUGUE
Serge MALEN	St Saturnin	René TRUCCO
Jacques DEMANSE	Sauveterre	Carole DELAFONTAINE
Georges BEL	Saze	Karine OGIER
Joël GUIN	Vedène	Michèle DUMONT
Michel DOUCENDE	Vedène	Jean-Marc BORIE
Michel PONCE	Velleron	Guy BANACHE
Xavier BELLEVILLE	Villeneuve	Nathalie LE GOFF
Michel ULLMANN	Villeneuve	Virginie DUMAS-FILLIERE
Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange		
Didier CHARLUT	Caderousse	Laurent GIRAL
Claude AVRIL	Châteauneuf	François MAIMONE
Jean-Pierre FENOUIL	Courthézon	Alain ROCHEBONNE
Nicolas PAGET	Courthézon	Marie SABBATINI
Louis BISCARRAT	Jonquières	George-Andrée FLEURY
Jacques BOMPARD	Orange	Armand BEGUELIN
Jean-Pierre PASERO	Orange	Marie-France LORHO
Xavier MARQUOT	Orange	Anne CRESPO
Catherine GASPA	Orange	Claude BOURGEOIS
Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat		
Christian GROS	Monteux	Didier CARLE
Michel TERRISSE	Althen	Denis FOURNET
Françoise LAFAURE	Pernes	Pierre GABERT
Michel MUS	Monteux/Sorgues	Fabienne THOMAS
Stéphane GARCIA	Sorgues	Thierry LAGNEAU
Michel PERRAND	Bédarrides	Daniel BOCCABELLA
Sylvie DAMAS	Bédarrides	Maryse TORT
Jacques GRAU	Sorgues	Serge SOLER
Evelyne ESPENON	Monteux/Althen	Bernard LE MEUR
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence		
Christine WINKELMANN	Camaret	Philippe de BEAUREGARD
Fabrice LEAUNE	Lagarde	Jean-Marc PRADINAS
Louis DRIEY	Piolenc	Françoise GRANDMOUGIN
Pascal CROZET	Sainte Cécile	Max IVAN
Marc GABRIEL	Sérignan	Julien MERLE
Jean-Pierre DELFORGE	Travaillan	Gérard SANJULLIAN
Joseph SAURA	Uchaux	Alain BESUCCO
Florence GOURLOT	Violès	Marie-José AUNAVE

➤ Le Comité Syndical :

Les membres du Comité Syndical ont été choisis par et parmi les élus du territoire. Ils ont élu le Président et les 11 élus composant le Bureau du SCoT. Le Comité Syndical est composé de 48 élus titulaires et de 48 élus délégués suppléants, représentant les collectivités membres. Le nombre de représentants est proportionnel au poids de la population de la collectivité dans le syndicat. Le Comité se réunit plusieurs fois par an pour gérer l'avancement du SCoT et valider de grandes décisions (vote du budget, délibérations...). Les membres du Comité travaillent aussi à l'élaboration du SCoT au travers de commissions thématiques et territoriales. Au final, c'est au Comité Syndical qu'il appartient d'arrêter puis d'approuver le SCoT.

➤ Le Bureau :

Il est composé du **Président et de 11 Vice-présidents**.

Le rôle du Président : il préside les réunions du Comité Syndical, celles du Bureau et participe aux réunions politiques où se discute l'avenir de notre territoire.

Il est le premier représentant du Syndicat.

Le rôle du Bureau : il effectue un travail préparatoire aux décisions du Comité Syndical en examinant au préalable les dossiers, et en proposant des recommandations.

Aussi se réunit-il plus souvent que le Comité Syndical et chaque fois que l'avancée du projet le nécessite. Il est assisté dans sa démarche par les techniciens du Syndicat et ceux de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV), outil technique du Syndicat.



Et de 11 Vice-présidents :

- 2 1^{er} Vice-président : **Stéphane GARCIA**
(CC Les Sorgues du Comtat)
- 3 2^{ème} Vice-président : **Cécile HELLE**
(CA Grand Avignon)
- 4 3^{ème} Vice-président : **Christian GROS**
(CC Les Sorgues du Comtat)
- 5 4^{ème} Vice-président : **Patrick MANETTI**
(CA Grand Avignon)
- 6 5^{ème} Vice-président : **Georges BEL**
(CA Grand Avignon)
- 7 6^{ème} Vice-président : **Louis BISCARRAT**
(CC Pays Réuni d'Orange)

- 8 7^{ème} Vice-président : **Renée JULIEN**
(CA du Grand Avignon)
- 9 8^{ème} Vice-président : **Xavier BELLEVILLE**
(CA du Grand Avignon)
- 10 9^{ème} Vice-président : **Michel TERRISSE**
(CC Les Sorgues du Comtat)
- 11 10^{ème} Vice-président : **Jacques BOMPARD**
(CC Pays Réuni d'Orange)
- 12 11^{ème} Vice-président : **Joseph SAURA**
(CC Aygues-Ouvèze-en-Provence)

Il est composé du Président :

- 1 **Christian RANDOULET**
(CA Grand Avignon)

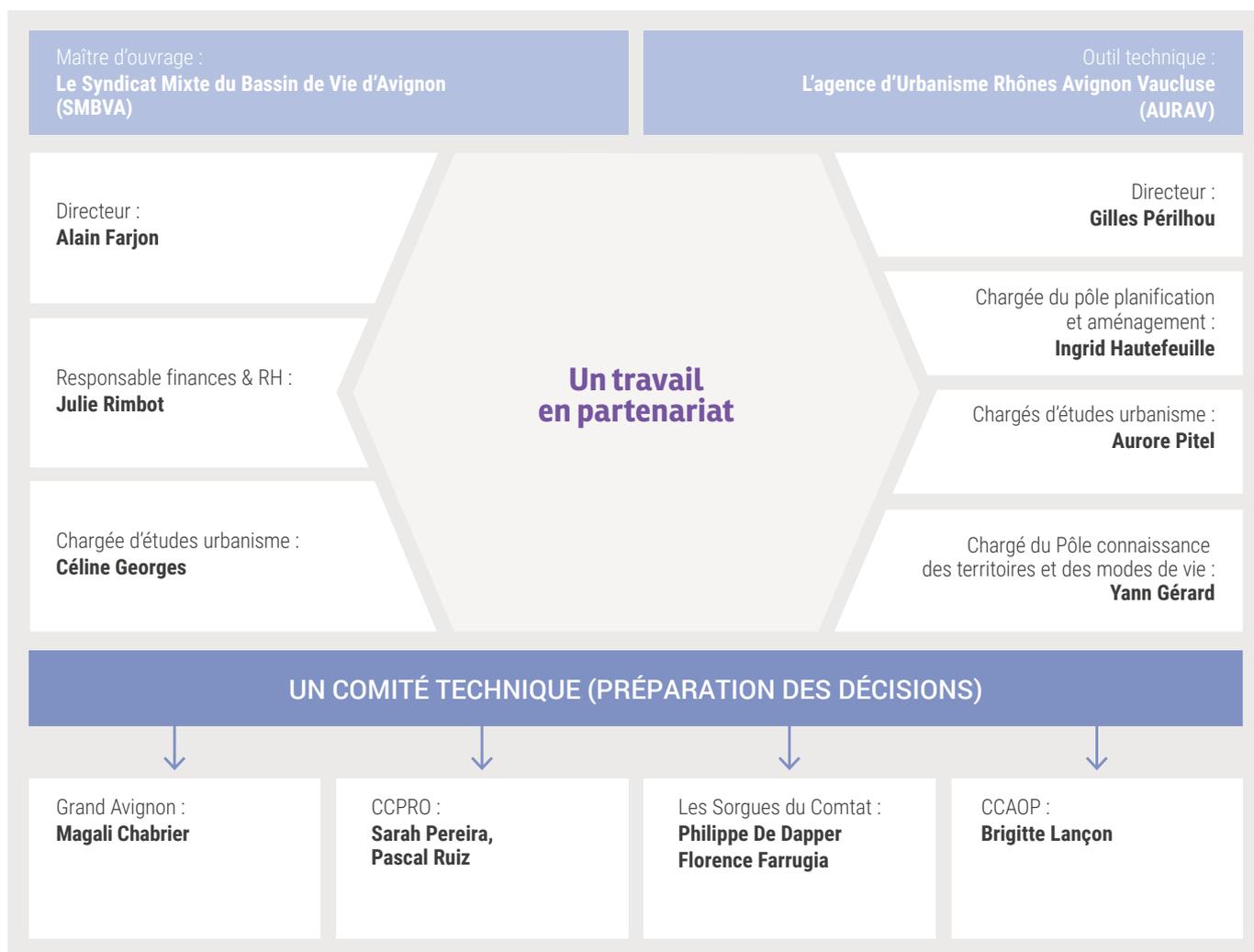
➤ Le Personnel du Syndicat :

Le personnel du Syndicat en 2018 était le suivant :

- **Alain FARJON** : Directeur
- **Julie RIMBOT** : Responsable finances & RH
- **Céline GEORGES** : Chargée d'Urbanisme

À cette équipe s'ajoute des Conseillers techniques représentants des quatre EPCI membres du SCOT chargés d'assurer un soutien technique auprès de l'équipe du Syndicat.

Ses modalités de fonctionnement



2. LE TRAVAIL RÉALISÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2018

7 COMITÉS SYNDICAUX

30 Délibérations + les avis simples du bureau + les décisions du Président (voir le détail des comptes rendus des comités syndicaux en annexe).

12 BUREAUX SYNDICAUX

➤ Bureau du Lundi 15 Janvier 2018

Urbanisme – Avis PPA – PLU d'Althen-des-Paluds

Le Bureau a émis un avis favorable, prenant en compte les éléments complémentaires apportés par M. le Maire. Le Comité Syndical a été amené à délibérer en qualité de PPA le Lundi 29 Janvier 2018.

Urbanisme – Avis dans le cadre de la dérogation prévue à l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme – Carte communale de Lagarde-Paréol

Le Bureau a émis un avis favorable. Toutefois, M. le Maire a été informé que le SCoT préconise une densité de 10 Logements/ha pour l'individuel pur. Le SCoT a dessiné des secteurs privilégiés d'urbanisation qui sont délimités autour des centres. La zone C, prévue à l'ouverture, est complètement déconnectée du centre, même si on prend en compte la sensibilité paysagère et les contraintes sur les autres terrains plus proches. Le Comité Syndical a été amené à délibérer le lundi 29 Janvier 2018.

➤ Bureau du Lundi 29 Janvier 2018

Urbanisme - Révision du PLU d'Orange – Avis dans le cadre de la dérogation préfectorale prévue à l'article L.142-5 du Code de l'Urbanisme

Le Syndicat a été sollicité par la Préfecture de Vaucluse concernant l'ouverture à l'urbanisation de certaines zones délimitées par le PLU.

La commune d'Orange a intégré le périmètre du SCoT BVA après son approbation en Décembre 2011. Ses orientations ne s'y appliquent pas.

Le Bureau a émis un avis favorable, souhaitant informer la commune sur les objectifs de densité du SCoT. Ainsi, au regard du SCoT actuel mais également au regard de la révision du SCoT et de sa classification au sein de la future armature, il sera demandé un effort supplémentaire sur cette question. Le Comité Syndical a été amené à délibérer le Lundi 19 Février 2018.

➤ Bureau du Lundi 19 Février 2018 Élargi aux 8 Maires de la CCAOP

Il a été consacré à la présentation de l'étude agricole complémentaire concernant le territoire de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence. Cette étude a été réalisée par le GIE Terres et Territoires et a été présentée par M. Philippe ROLLET.



➤ Bureau du Lundi 05 Février 2018

Finances – Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2018

Le Bureau a pris connaissance de la proposition, a débattu, et a émis un avis favorable. Le Comité Syndical a été amené à délibérer le Lundi 19 Février 2018.

➤ Bureau du Lundi 12 Mars 2018

SCoT BVA – Révision

- Relance de la démarche de révision : proposition d'une méthodologie autour d'ateliers participatifs pour construire le projet de SCoT.
- Information sur les politiques régionales de l'impact sur le Bassin de Vie : avancement du SRADDET PACA, le dispositif CRET (Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial), la problématique de revitalisation des centres villes en PACA.

➤ Finances

- Compte administratif 2017,
- Compte de gestion 2017,
- Affectation du résultat de l'exercice 2017,
- Budget Primitif 2018.

Le Comité Syndical sera amené à délibérer.

➤ Bureau du Lundi 19 Avril 2018

Préparation de l'atelier Habitat

➤ Bureau du Lundi 14 Mai 2018

Poursuite de la préparation de l'atelier Habitat

Il a été prévu pour le 1^{er} Juin au Théâtre Municipal d'Orange, avec pour objectifs d'échanger sur les 3 points d'arbitrage suivants :

- Estimer les besoins quantitatifs et qualitatifs en logements,
- Définir la répartition géographique pour créer ces logements,
- Mettre en œuvre un mode de développement plus durable.

Urbanisme – Avis PPA – PLU de Roquemaure

Le Bureau a émis un avis favorable assorti des observations sur la terminologie de l'habitat.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer en qualité de PPA le Lundi 4 Juin 2018.

Règlement Local de Publicité de Roquemaure

Mme Patricia CORDEAU, DGS de la Commune, est venue présenter le RLP.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical sera amené à délibérer en qualité de PPA le Lundi 4 Juin 2018.

➤ Bureau du Lundi 11 Juin 2018

Préparation de l'atelier Économie

➤ Bureau du Lundi 02 Juillet 2018

Urbanisme – Avis PPA – Révision n°1 du PLU de Vedène

M. Joël GUIN, Maire de Vedène, accompagné de Mme Nelly GUEDON, DGA, invités, ont présenté le projet de révision du PLU arrêté.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer le 13 Juillet 2018 en qualité de PPA.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Urbanisme - Avis PPA – Révision du SCoT du Bassin de Vie de Cavaillon – Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue

Le Bureau a émis un avis favorable assorti d'observations.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer le 13 Juillet 2018 en qualité de PPA.

PPRI du bassin versant du Rhône (communes de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Orange et Piolenc)

Le Bureau a pris connaissance des phases de réalisation du PPRI, de ses objectifs, des principes de zonage, de la concertation publique, du rapport de présentation pour chacune des communes, et a émis un avis favorable, en référence au DOG approuvé.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Finances - participation financière complémentaire du SMBVA à l'AURAV pour l'animation de l'InterSCoT

L'AURAV s'implique avec ses techniciens dans l'animation, sa participation à l'élaboration de contributions communes à l'échelle de l'InterSCoT.

Le Bureau a émis un avis favorable pour que ce travail soit dédommagé financièrement à hauteur de 20 000 € pour l'exercice 2018.

Le Comité Syndical a été amené à se prononcer par délibération.

CDAC – Avignon Courtine – Extension d'un ensemble commercial

Cette demande est liée à une demande de permis de construire déposée par la SCI PIRO INVEST.

Le projet consiste en l'extension, sur la commune d'Avignon (Courtine) d'un ensemble commercial existant de 550 m² de surface de vente par la construction d'un nouveau bâtiment de 2 496 m² de surface de vente.

Il s'agit d'un commerce de détail d'équipement automobile sous enseigne CARTER CASH de 702 m² de surface de vente (centre auto discount) et de 3 cellules non alimentaires, en cours de commercialisation.

Avignon-Confluence est identifié comme site d'intérêt métropolitain au SCoT. Il a pour vocation à devenir une nouvelle centralité urbaine à l'échelle du Bassin de Vie d'Avignon. Le projet envisagé se situe dans une friche qui a une autre vocation.

En effet, cette demande d'autorisation d'exploitation commerciale est en contradiction avec le schéma réalisé par l'urbaniste Jean BUSQUETS correspondant aux ambitions portées par la commune d'Avignon.

La réalisation de cet ensemble commercial empêcherait la concrétisation d'un projet d'envergure, novateur, d'exception, articulé autour du pôle d'échange de la gare TGV.

Il se situe sur « l'axe civique ».

Le Bureau a estimé que le magasin CARTER CASH peut s'installer à un autre endroit, à proximité du centre commercial existant par exemple.

Pour ces raisons, le Bureau a donné un avis défavorable.

CDAC – Les Angles – La Vie Claire

Cette demande est liée à une demande de permis de construire déposée par la SARL SIMONE.

Le projet consiste à créer un magasin à l'enseigne La Vie Claire (secteur 1/ magasin à dominante alimentaire) dans ces cellules de l'ensemble commercial créé en 2007. La surface de vente prévue est de 395 m² portant l'ensemble commercial à 3 145 m². Un précédent projet d'extension avait été déposé au même endroit.

Il avait été refusé par la CDAC et le recours déposé devant la CNAC avait fait l'objet d'un rejet.

Il s'avère que le propriétaire, dans ce nouveau projet La Vie Claire, n'a pas tenu compte des observations, aucune amélioration n'a été enregistrée, d'où la confirmation du SMBVA de donner un avis défavorable, confirmé par la CDAC du Gard le 19 Juin 2018.

➤ Bureau du Lundi 17 Septembre 2018

Urbanisme – Avis PPA – PLU de Sauveterre

M. Jacques DEMANSE, Maire de la commune, était présent afin de présenter son projet de PLU arrêté.

Il a apporté de précisions sur son contenu.

Le Bureau a donné un avis favorable assorti d'observations.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer en qualité de PPA le Vendredi 28 Septembre 2018.

Urbanisme – Avignon PPA - PPRI de Pujaut

La commune est concernée par un double risque inondation :

- Les débordements du Rhône au Nord-Est,
- L'accumulation d'eau dans l'ancien étang de Pujaut dont les capacités d'évacuation sont réduites.

Elle est aussi affectée par un risque potentiel d'inondation par ruissellement pluvial dans son centre urbain situé sur les contreforts Nord de l'étang.

Le croisement entre l'aléa inondation et les enjeux ont permis de construire le zonage règlementaire du risque inondation.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer en qualité de PPA le Vendredi 28 Septembre 2018.

Avis simple sur la modification n°1 du PLU de la commune de Pernes-les-Fontaines

Il s'agit de permettre l'amélioration de son application, de se conformer aux nouveautés règlementaires et de modifier certains objets suite à la demande de l'État.

La modification opère sur les documents suivants : le rapport de présentation, le règlement, les documents graphiques, les plans de servitudes, les annexes, les OAP.

Le PADD n'est pas touché.

L'objet n°8 concerne l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUE de Prato. Ainsi, elle devient une zone 1AUE où la commune prévoit une nouvelle Orientation d'Aménagement et de Programmation intitulée « extension de la zone d'activités du Prato ».

Le Bureau a émis un avis favorable sur ce dossier.

RH – Modification du tableau des effectifs théoriques du SMBVA

Il s'agit de créer un poste de technicien territorial suite à la réussite à un concours interne d'un agent du Syndicat. Le Bureau a pris connaissance de cette proposition et émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer le Vendredi 28 Septembre 2018.

Administratif – Rapport d'Activité 2017

Le Bureau Syndical a été informé de ce rapport.

Le Comité Syndical a été amené à en prendre connaissance et à en prendre acte le Vendredi 28 Septembre 2018.

CDAC – Cap Sud Avignon – ex. magasin VIRGIN

Le Bureau a été informé que la CDAC de Vaucluse s'est réunie le 27 Août 2018 pour statuer sur une demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCPI NOVAPIERRE 1.

Il s'agissait d'une demande de réouverture au public d'un espace commercial (ex. enseigne Virgin) par la création d'un magasin étendant la surface de vente initiale de 1965 m² à 3 000 m².

Si la mutation de cette friche commerciale est intéressante, l'enseigne future n'était pas connue.

La CDAC a donné un avis défavorable.

➤ Bureau du Lundi 12 Novembre 2018

CDAC – Montoux – Horizon Provence

Après un avis défavorable (printemps 2017) et le retrait du dossier présenté une seconde fois, la CDAC du 13 Septembre 2017 a été annulée.

Une nouvelle mouture du projet est présentée par Philippe DE DAPPER, DGS de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, mettant l'accent sur un repositionnement commercial : l'Art de Vivre en Provence.

Un nouveau concept devant permettre de mieux correspondre aux attentes des besoins des consommateurs, en réponse aux enjeux des mutations des pratiques commerciales. Il repose sur : le Bien-Manger, le Bien-Etre, le Bien-Vivre.

La demande de CDAC est liée à une demande de permis de construire déposé par EQUILIS France holding.

Le projet consiste en la création d'une surface de vente de 6 851 m² et d'une piste de ravitaillement d'une emprise au sol de 50 m².

Le bureau a pris connaissance de ce dossier et émis un avis favorable à l'unanimité.

➤ Bureau du Lundi 26 Novembre 2018

Administration générale – modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon du fait du retrait de la commune de Montfaucon de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon

La dernière modification des statuts du SMBVA date du 12 Juin 2017.

Du fait de ce retrait Le Grand Avignon ne comporte plus 17 communes mais 16.

Cela a pour conséquence de diminuer d'un siège le nombre des représentants du Grand Avignon au sein du Comité Syndical, il passe donc à 22 (16 communes + 6 sièges au titre du poids démographique).

Le total des délégués s'élève donc à 48 titulaires + 48 suppléants.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Le Comité Syndical a été amené à délibérer pour approuver les nouveaux statuts du SMBVA en tenant compte de cette nouvelle représentativité et à solliciter l'avis des EPCI membres.

Administration générale – Modification de la composition du Comité Syndical

Mme Catherine COMPERE décédée, le Conseil Communautaire du Grand Avignon a délibéré en désignant M. Jean TAFANI pour la remplacer au titre de la commune de Les Angles. M. Jean TAFANI est le nouveau délégué suppléant de M. Christian RANDOULET.

Le Bureau a pris acte de cette modification.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Administration générale – modification/régularisation du règlement intérieur du SMBVA du fait de l'installation d'un nouveau Comité Syndical

Il s'agit de prendre en compte la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise et l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence.

Le contenu du règlement intérieur reste identique.

Le Bureau a pris acte de ce changement.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Administration générale – Convention cadre pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) – cotisations Année 2019

Il a été proposé de renouveler les cotisations 2018 pour 2019.
Le Bureau a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

RH – instauration du télétravail pour les agents du SMBVA

Le Bureau est sollicité pour avis concernant cette instauration après avis du Comité Technique siégeant auprès du CDG-FPT 84 (collectivités de moins de 50 agents).

Le Bureau a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Finances – renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale

La Société Générale a été sollicitée afin d'obtenir le renouvellement de la ligne de trésorerie de 200 000,00 € pour l'exercice 2019. Considérant qu'il s'agit d'un renouvellement, son comité de crédit a donné son accord.

Les termes et conditions sont identiques à 2018.

Le Bureau a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Finances – appel anticipé partiel des cotisations pour 2019 aux EPCI adhérents au SMBVA

Il est proposé de demander le versement d'une partie de la cotisation 2019 des EPCI adhérents au Syndicat par un appel de ¼ des cotisations 2018, au prorata de la cotisation 2018 versée par chaque collectivité.

Le Bureau a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Finances – ouverture par anticipation de crédits d'investissements – exercice 2019

Il est proposé d'ouvrir des crédits d'investissement 2019 par anticipation, dans la limite de 25 % des crédits du budget précédent, soit un montant de 64 431,50 €.

Le Bureau a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

Urbanisme – Avis PPA – Modification n°1 du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Cette modification porte sur 2 points :

- L'ouverture à l'urbanisation d'une partie de la zone AU2t1 afin de permettre la construction d'un centre de secours intercommunal (caserne de sapeur-pompier) Entraigues-sur-la-Sorgue/Althen-des-Paluds,
- La réalisation d'un programme de logements locatifs sociaux secteur de Sève-Poètes.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Urbanisme – Avis PPA – révision allégée n°1 du PLU d'Entraigues-sur-la-Sorgue

Cette modification doit permettre le développement de l'activité d'une entreprise (La Cartonnerie Moderne) qui souhaite réaliser une extension de ses locaux situés au Sud de la commune, au-delà de la RD 942 et à proximité de la RD 53 (Route de Vedène), pour une surface de 0,3 ha environ.

Le Bureau a émis un avis favorable.

Urbanisme – Annulation et remplacement de la délibération DCS n°2018-11 du 26/03/2018 concernant l'actualisation de la procédure de révision du SCoT BVA et le maintien des modalités de la concertation pour intégrer de nouveaux articles du Code de l'Urbanisme

Le Bureau a émis un avis favorable.
Le Comité Syndical a été amené à délibérer.

AUTRES REUNIONS (organisation/participation/intervention)

Le Comité Technique s'est réuni à **17** reprises.

SRADDET PACA

Participation au comité partenarial le 22/02/2018 à l'Hôtel de Région à Marseille.

Ont été présentées et commentées 4 cartes mettant en relief les 4 espaces régionaux identifiés, à savoir :

- l'espace rhodanien,
- l'espace provençal,
- l'espace alpin,
- l'espace azuréen.

Ces cartes sont destinées à :

- affirmer la stratégie urbanisme régionale – projet,
- mettre en réseau les centralités,
- réinvestir les centres et les espaces urbains à forts enjeux de renouvellement,
- préserver le socle naturel et paysager régional.

L'accent a été mis sur l'ambition démographique (+0,4 %).

Un zoom a été présenté concernant l'intégration du PRPGD

(le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

Il a été question du PRI (Plan Régional d'Intermodalité)

et du PRIT (Plan Régional des Infrastructures Territoriales)

en cours de réalisation.

▷ 4 ateliers programmés courant Mars dont un au Grand Avignon pour l'espace rhodanien le Jeudi 29/03/2018 auquel le Syndicat a participé.

▷ Présence au Comité partenarial le Mercredi 30/05/2018 à l'Hôtel de Région à Marseille. Son objet était la présentation du projet de rapport d'objectifs enrichi en vue de sa transmission pour évaluation environnementale et le projet de fascicule des règles en cours de réalisation, dans la perspective d'un arrêt du projet par l'assemblée régionale courant Octobre 2018.

▷ Présence au Comité partenarial le Vendredi 07/09/2018 à l'Hôtel de Région à Marseille. Son objet était la présentation du 2^{ème} document clé du schéma, la version finalisée de fascicule des règles, et ce, avant l'arrêt du projet.

SRADDET OCCITANIE

▷ Nouvelle phase de travail avec une Journée « Territoires » le Mardi 13/02/2018 à Narbonne, dans

la continuité des réunions précédentes. Impossibilité de pouvoir s'y rendre, les techniciens du Syndicat étant retenus par ailleurs.

▷ Atelier des territoires – planification et contractualisation, une gouvernance coordonnée ».

Journée l'INSET-CNFPT Montpellier le Jeudi 15/03/2018.

Présence du Syndicat.

▷ Présence des techniciens du SMBVA à une rencontre SCOT à Montpellier le Jeudi 27/09/2018 après-midi.

RÉGION PACA

Présence à une invitation du Président de la Région le Lundi 1^{er}/10/2018 après-midi à l'Hôtel de la Région à Marseille « Région Sud, Avenir de nos territoires »

Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

▷ Réunion de travail avec les services de la DDT 84 sur la mise en œuvre du projet urbain de la zone des Mourgues et de Beaulieu à Monteux le Vendredi 23/02/2018.

▷ Participation au Comité Technique le Jeudi 12/07/2018 portant sur la présentation du bilan du 2^{ème} PLH et des éléments de diagnostic du 3^{ème} PLH.

Communauté de Communes du pays Réuni d'Orange

▷ Présentation du bilan du 1^{er} PLH le Mardi 23/01/2018 à Orange. Présence du Syndicat.

Participation au 2^{ème} Comité de Pilotage du PLH 2 le 28/05/2018 ayant pour ordre du jour la présentation des orientations et la programmation des logements.

Participation au 3^{ème} Comité de Pilotage du PLH 2 le Mercredi 19/12/2018 ayant pour ordre du jour la validation du programme d'action et du budget.

▷ Projet ALPHA à Courthézon (Procédure intégrée pour l'immobilité d'entreprise).

Rencontre avec le Président accompagné de son adjoint déléguée à l'urbanisme, du Directeur de l'action stratégique de la CCPRO, le lundi 19/02/2018 à l'issue du Comité Syndical.

Réunions PLU/POS

• Les Angles :

▷ Impossibilité pour les techniciens du SMBVA d'être présent à une réunion de présentation du PADD le Jeudi 02/08/2018.

▷ Réunion PPA le Jeudi 20/12/2018 à l'Hôtel de Ville.

• Avignon :

▷ Réunion PPA sur la révision du PLU le Mercredi 21/02/2018, avec pour objet : le diagnostic, l'État Initial de l'Environnement, les premières orientations du PADD.

Participation du Syndicat.

▷ Réunion PPA sur le pré-projet du PADD le Mercredi 04/07/2018. Participation du Syndicat.

• Villeneuve-lez-Avignon :

Réunion PPA concernant la révision du PLU le Lundi 16/11/2018 après-midi.

Impossibilité d'y participer pour les techniciens du Syndicat. Bureau Syndical à la même heure.

• Entraigues-sur-la-Sorgue :

Participation à une réunion d'examen conjoint PPA le Mardi 27/11/2018 concernant un projet de révision allégée n°1 du PLU.

- **Sauveterre :**

Révision POS/PLU – Réunion PPA sur la phase d'arrêt du projet le Mardi 27/03/2018 en Mairie.

- **Le Pontet :**

Réunion PPA le Mardi 20/03/2018 en Mairie.

- **Roquemaure :**

Participation à une réunion de travail sur le PLU le Mardi 11/12/2018.

- **Morières-les-Avignon :**

▷ Invitation à une réunion d'examen conjoint du projet de mise en comptabilité du PLU de la Commune en vue du projet d'aménagement du site « Les Sumelles » par l'EPF PACA le Mardi 03/07/2018 à la Préfecture de Vaucluse, ce projet devant faire l'objet d'une OAP.

▷ Présence au Comité de Pilotage de l'étude urbaine du « Quartier gare » le Mardi 13/11/2018.

▷ Réunion de présentation du projet de PLU le Mercredi 19/12/2018.

- **Piolenc :**

▷ Dans le cadre de la modification générale du PLU réunion de travail avec M. le Maire le Jeudi 14/06/2018.

▷ Présentation de la révision du PLU le Mercredi 24/10/2018 ;

- **Caderousse :**

▷ Réunion PPA le Mardi 27/02/2018 pour échanger sur le PADD et les OAP.

▷ Réunion PPA le Mercredi 11/04/2018 - ordre du jour identique au précédent. Présence du Syndicat.

▷ Réunion PPA le Lundi 26/11/2018 après-midi. Impossibilité pour les techniciens du Syndicat d'y participer. Bureau Syndical à la même heure.

- **Pujaut :**

▷ Réunion PPA sur le PLU le Jeudi 05/04/2018 avec pour objet la présentation du PADD actualisé et les propositions de traduction des OAP et zonage.

▷ Présence à une réunion PPA concernant la présentation de la phase d'arrêt du projet de PLU le Mardi 25/09/2019.

Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues

Participation au Comité de Pilotage du site Natura 2000 « les Sorgues et l'Auzon » le Mardi 06/11/2018 consacré au bilan de la période d'animation d'août 2017 Juillet 2018 et d'échanger sur le dit bilan.

Natura 2000 « Rhône Aval »

Présence au COPIL animé par le PNR Camargue le Mardi 18/12/2018 au Parc des Libertés à Avignon (île de la Barthelasse).

Sujets abordés : le bilan des actions menées en 2018, les projets de plans de gestion, la problématique des coupes de ripisylves, les inventaires botaniques du Rhône, les perspectives d'animation pour 2019.

PPRI Rhône Amont : de Lapalud à Châteauneuf-du-Pape

Présence à Caderousse le Mardi 13/02/2018 à la 2^{ème} réunion des Personnes et Organismes à associés, à la présentation du travail réalisé sur le projet de PPRI avant que ne débute la phase de la concertation.

SCoT Arc Comtat Ventoux

Participation à une réunion de présentation du DOO le Jeudi 15/11/2018 à l'Hôtel de communauté de la COVE.

SCoT Pays Voconces

Réunion PPA le Jeudi 25/01/2018 à Vaison-la-Romaine, ayant pour objet la présentation des éléments du diagnostic et de l'État Initial de l'Environnement (EIE), socle du futur PADD.

SCoT Gard Rhodanien

▷ Rencontre PPA le Jeudi 25/01/2018 Bagnols-sur-Cèze avec la présentation des orientations du PADD. Le Syndicat présent.

▷ Participation au Comité Technique sur la TVB le Jeudi 21/06/2018 à Bagnols-sur-Cèze et à celui du Mardi 02/10/2018.

SCoT Sud Gard

▷ Invitation à un séminaire le Mercredi 11/04/2018 à Uchaud avec pour ordre du jour : le rappel de la démarche de révision, du PADD, les principes règlementaires du DOO, la restitution des principales mesures du DOO. Impossibilité pour les techniciens du SMBVA de s'y rendre.

▷ Présence à une rencontre PPA le Mardi 02/10/2018 à Nîmes avec pour ordre du jour : la présentation de l'état d'avancement du processus de révision, du projet de DOO et échanges.

SCoT Cavailon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue

Participation à une réunion PPA le Mercredi 07/03/2018 au MIN de Cavailon. Elle avait pour objet d'échanger et de recueillir les observations sur le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT modifié.

Groupe LIDL

À leur demande, rencontre le Vendredi 15/06/2018 de la responsable développement immobilier et du responsable de programme service immobilier de la direction régionale. Ils ont présenté leurs projets sur le territoire du Grand Avignon (transferts) et projet confirmé sur la commune de Rochefort-du-Gard.

CEETRUS (ex. immochan)

À leur demande, rencontre au siège à Sorgues le Mercredi 28/09/2018.

CCI – Préfecture de Vaucluse – Banque de France

Présence à une réunion sur le thème « le contexte économique général, la conjoncture en PACA et dans le Vaucluse » le Jeudi 27/09/2018 au matin à la Préfecture de Vaucluse.

AURAV

Présence à un séminaire sur la loi ELAN le Lundi 15/10/2018.

Grand Avignon PDU

▷ Comité Technique de suivi annuel le Mercredi 18/04/2018.
Présence du Syndicat.

▷ Comité Technique sur la thématique « alternative à la voiture » le Mercredi 23/05/2018.
Présence du Syndicat.

INTERSCOT

Réunion techniciens le Mardi 7 Février 2018, au siège du SMBVA, les techniciens des SCoT afin d'échanger sur le degré d'articulation SRADDET/SCoT et définir une contribution InterSCoT à la démarche Grande Provence.

SRADDET PACA

Réunion des techniciens le Mardi 27/03/2018 destiné à préparer l'atelier SRADDET PACA sur l'espace régional rhodanien du Jeudi 29/03/2018 au Grand Avignon.

ASSOCIATION DE GRANDE PROVENCE

▷ Réunion des techniciens de 10 SCoT au siège du SMBVA le Mardi 15/05/2018 ;
Au total elle a été suivie par 21 techniciens dont les représentants de 3 agences d'urbanisme.
Elle était destinée à échanger sur les points de coopération

RÉUNION PPA

Le Jeudi 05/04/2018 destinée à présenter le bilan des 6 années du SCoT BVA approuvé le 16/12/2011.
Actions menées par le Syndicat pour sa mise en œuvre et les résultats de son application.
Information sur l'état d'avancement de la révision et le planning envisagé avec ses modalités.

3^{ème} atelier des territoires Terre de Provence/Grand Avignon

Il fait suite au 2^{ème} atelier qui s'est tenu au MIN de Châteaurenard le 20/12/2017, avec pour défi 1 « conforter/accompagner la mutation des MIN et garantir leur intégration territoriale ». Ce 3^{ème} atelier s'est tenu le Mardi 06/02/2018 à Eyragues consacré à une restitution du précédent et à un travail sur le Défi 2 « Soutenir la dynamique de valorisation des espaces agricoles et cultures et sur le Défi 3 « Renforcer le lien entre agriculture et société civile ». Le Syndicat était présent.

et d'articulation entre les SCoT, sur l'état d'avancement des 2 SRADDET PACA et Occitanie en cours d'élaboration, sur le positionnement des SCoT au sein de l'espace rhodanien et ainsi apporter une contribution à l'Association de Grand Provence.

▷ Présence avec le Président au Conseil d'Administration de l'Association le Lundi 1^{er}/10/2018 au matin à Fourque en présence du délégué interministériel au développement Méditerranée-Rhône-Saône qui est intervenu sur les grands projets d'aménagement liés au Rhône.

RÉUNION TECHNICIENS

Le Mardi 12/06/2018 au siège du SMBVA pour examiner les projets des règles générales avec pour objectif un retour à la Région signée par les Présidents des SCoT Vauclusiens comme cela a été fait en Octobre 2017.

PRÉSENTATION À LA PRESSE DE LA CHARTE D'URBANISME COMMERCIAL

Validée par le Comité Syndical le 6 Novembre 2017 elle a été présentée à la presse le 1^{er} Février 2018 au Centre Culturel Follard à Morières-les-Avignon et signée par les 4 Présidents des EPCI membres du Syndicat : M. Jean-Marc ROUBAUD pour la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon, M. Christian GROS pour la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat, M. Alain ROCHEBONNE pour la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange, M. Max IVAN pour la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence.



1^{ÈRE} CONFÉRENCE D'URBANISME COMMERCIAL

La Charte replace l'aménagement commercial au cœur de la politique territoriale du SMBVA, avec 5 principes misant sur la revitalisation des centres villes et la requalification des zones commerciales.

La mise en œuvre de ces principes nécessite une appropriation et une collaboration avec l'ensemble des parties prenantes : acteurs publics, collectivités locales, CCI, porteurs de projets privés, commerçants, société civile, associations.

Afin de développer cette culture et ces références communes et d'anticiper les projets et les mutations du commerce, les élus du SCoT ont souhaité associer régulièrement ces acteurs au sein d'une conférence permanente d'urbanisme commercial animée par l'AURAV. L'objectif est de s'inscrire dans un rapport gagnant/gagnant, à savoir donner une meilleure visibilité aux opérateurs en partageant les orientations d'aménagement retenues. Ainsi, la 1^{ère} Conférence d'Urbanisme Commercial, rassemblant une quarantaine de participants, s'est tenue au siège du Syndicat le Jeudi 29 Novembre 2018 au matin.

3. Annexes au rapport d'activité 2018

Annexe 1 : Détail des Comités Syndicaux de l'Année 2018

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 29 JANVIER 2018

➤ Délibération n°2018-01 : Urbanisme – Avis PPA – Révision de la carte communale de Lagarde-Paréol

Elle concerne l'ouverture à l'urbanisation de secteurs non constructibles. En effet, la plupart des secteurs constructibles de la carte communale actuelle sont situés en zone rouge du PPR incendie de forêt et donc inconstructibles et une forte rétention foncière limite les possibilités de construction dans les parties actuellement urbanisées du village.

Les objectifs de la municipalité sont donc de dégager des surfaces constructibles pour l'habitat.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable assorti des observations suivantes :

- Le SCoT préconise une densité de 10 logements par hectare pour de l'individuel pur,
- Le SCoT a dessiné des secteurs privilégiés d'urbanisation qui sont délimités autour des centres. Or, la zone prévue à l'ouverture est complètement déconnectée du centre, même si on prend en compte la sensibilité paysagère et les contraintes sur les autres terrains les plus proches.

➤ Délibération n°2018-02 : Urbanisme – Avis PPA – PLU d'Orange

Lors du Bureau Syndical du Lundi 18 Décembre 2017, M. Jacques BOMPARD, Maire d'Orange, accompagné de Mme Fanny GALIANA du BE CITADIA et de Mme Sarah PEREIRA, Directrice du Service Urbanisme de la commune, est venu présenter le projet de PLU de sa commune, apportant toutes les précisions aux diverses questions.

Il a été rappelé que la commune d'Orange n'est pas couverte par le SCoT actuel approuvé en 2011.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable, informe la commune d'Orange sur les premiers travaux de la révision du SCoT qui identifient Orange, 2^{ème} commune la plus peuplée de Vaucluse, comme polarité de secteur dans l'armature urbaine.

Ainsi, avec Avignon, ce sont les deux communes qui devront avec la couronne urbaine accueillir la majorité des futurs habitants. Le PLU en révision d'Orange propose une densité moyenne de 25 Logements par hectare. Au regard de la classification au sein de la future urbaine et de son importance au sein du Bassin de Vie d'Avignon, il sera demandé un effort supplémentaire sur cette question.

En effet, à titre de comparaison, actuellement le SCoT sur le cœur urbain préconise des densités minimum par typologie d'habitat pour promouvoir les opérations denses. Ainsi, les orientations sont résumées dans le tableau de la page 31 du DOG approuvé en 2011.

➤ Délibération n°2018-03 : Urbanisme – Avis PPA – PLU d'Althen-des-Paluds

Lors d'un Bureau Syndical, M. Michel TERRISSE, Maire d'Althen-des-Paluds, accompagné de son BE SOLIHA représenté par M. Jean-Baptiste PORHEL et de ses collègues du Conseil Municipal, ayant participé au travail d'élaboration MM Georges PARIGOT, 2^{ème} Adjoint délégué à l'urbanisme, Denis FOURNET 3^{ème} Adjoint, Jean-Michel BENALI, Conseiller Municipal, est venu présenter le projet de PLU de sa commune, apportant toutes les précisions aux diverses questions.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable avec l'observation suivante : dans le rapport de présentation les données doivent être actualisées. En effet, le périmètre a évolué et le nom d'un EPCI a changé.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 19 FÉVRIER 2018

➤ Délibération n°2018-04 : Finances – reprise de provisions pour risques

En application du principe comptable de prudence énoncé dans l'instruction budgétaire et comptable M14, il convient de constituer une provision dès qu'apparaît un risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

Pour mémoire : par délibération n°2017-17 du 11 Mai 2017, il a été constitué une provision pour un montant de **59 000,00 €** pour couvrir les risques financiers liés à une procédure en cours. La procédure a été jugée en 2017, il convient donc de reprendre cette provision en recettes à l'article 7815 et de prévoir de l'inscrire au Budget 2018.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable.

➤ Délibération n°2018-05 : Rapport d'Orientations Budgétaires – Exercice 2017

Avant d'entamer le débat sur les orientations budgétaires, il convient d'étudier les différents points suivants :

- L'analyse de la dette,
- Le résultat de l'exercice 2017,
- L'affectation du résultat,
- La proposition budgétaire 2018.

▷ L'analyse de la dette

Le capital restant dû au 31/12/2017 = **218 644,48 €**,

Le nombre d'emprunts = 4,

La catégorie d'emprunts = Taux fixe,

L'extinction totale = 2027.

Pour l'année 2018 le remboursement s'élèvera à : **45 572,54 €**, répartis comme suit :

- Intérêts (dépenses de fonctionnement) = 7 580,91 €
- Capital (dépenses d'investissement) = 37 991,63 €

▷ Le résultat de l'exercice 2017

Résultat de fonctionnement de l'exercice : **89 053,00 € (excédent)**

Résultat d'investissement de l'exercice : **5 508,37 € (excédent)**

Mais avec un résultat d'investissement cumulé : **41 784,64 € (excédent)** grâce à un résultat cumulé 2017 de **36 276,27 €**.

▷ L'affectation du résultat

Il sera proposé de capitaliser l'excédent de fonctionnement au 1068 en recettes d'investissement.

▷ Réalisations 2017/Propositions 2018

Dépenses de fonctionnement

Chapitres	Réalisées 2017	Prévisions 2018
011 – Charges à caractère général	109 011,68	109 551,48
012 – Charges de personnel et frais assimilés	200 526,96	210 510,00
023 – Virement à la section d'investissement	/	6 639,73
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 660,42	156 648,26
065 – Autres charges de gestion courante	112 663,53	140 400,00
66 – Charges financières	8 815,90	9 840,18
67 Charges exceptionnelles	/	26 660,63
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	59 000,00	/
TOTAL	637 678,49	660 250,28

Recettes de fonctionnement

Chapitres	Réalisées 2017	Prévisions 2018
013 – Atténuations des charges	9 549,82	/
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 663,00	31 908,00
74 – Dotations, subventions et participations	685 014,32	569 342,28
77 – Produits exceptionnels	2 504,35	59 000,00
TOTAL	726 731,49	660 250,28

En 2018, la commune de Montfaucon a quitté la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.

Répartition de la participation

	2016	2017	2018
CA du Grand Avignon	407 954,53	427 098,96	359 851,20
CC Pays Réuni d'Orange	149 730,22	98 928,00	84 231,24
CC Les Sorgues du Comtat	54 892,94	106 343,28	89 895,09
CC de La Côte du Rhône Gardoise	21 444,35	/	/
CC Aygues-Ouvèze-en-Provence	/	25 983,45	35 364,75
Cotisations totales	634 847,04	658 353,69	569 342,28
Cotisations par habitant (environ)	2,22 €	2,16 €	1,83 €

Dépenses d'investissement

Chapitres	Réalisées 2017	Réalisées 2018
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	29 663,00	31 908,00
16 – Emprunts et dettes assimilées	46 121,74	37 991,63
20 – Immobilisations incorporelles	191 930,40	251 726,00
21 – Immobilisations corporelles	409,80	10 000,00
TOTAL	268 124,94	331 625,63

Recettes d'investissement

Chapitres	Réalisées 2016	Prévisions 2017
001 – Solde d'exécution de la section	0	41 784,64
021 – Virement de la section de fonctionnement	0	6 639,73
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	147 660,42	156 648,26
10 – Dotations, fonds divers et réserves	88 522,89	89 053,00
13 – Subventions d'investissement	37 450,00	37 500,00
TOTAL	273 633,31	331 625,63

Excédent de fonctionnement capitalisé **88 053,00 €** (1068)

Excédent d'investissement cumulé **41 784,64 €** (001)

Restes à réaliser subvention Régional PACA **37 500,00 €**

Le Comité Syndical a pris connaissance de ces éléments et a pris acte du Rapport des Orientations Budgétaires pour l'exercice 2018.

➤ Délibération n°2018-06 : Urbanisme – Révision du PLU d’Orange – Avis dans le cadre de la dérogation préfectorale prévue à l’article L.142-5 du Code de l’Urbanisme

Cela concerne l’ouverture à l’urbanisation de certaines zones délimitées par le PLU arrêté par la commune d’Orange qui a intégré le périmètre du SCoT après son approbation en Décembre 2011.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable informant la commune sur les objectifs de densité au regard du SCoT approuvé mais également au regard du SCoT en cours de révision et de sa classification au sein de la future armature urbaine, il lui sera demandé un effort supplémentaire sur cette question.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 MARS 2018

➤ Délibération n°2018-07 : Compte Administratif 2017

Cf. la délibération jointe en annexe.
 Il est adopté à l’unanimité des membres présents.
 Le Président ne prend pas part au vote.

➤ Délibération n°2018-08 : Compte de Gestion 2017

Cf. les résultats budgétaires de l’exercice joints en annexe.
 Le Comité Syndical approuve à l’unanimité de ses membres le compte de gestion dressé par le comptable M. Daniel LEROY, responsable du centre des finances publiques d’Avignon municipale, receveur du Syndicat.

➤ Délibération n°2018-09- Affectation du résultat 2017

Le Comité Syndical approuve les résultats de l’exercice 2017 à l’unanimité des membres présents, dit que l’excédent de fonctionnement soit 89 053,00 € sera affecté au compte 1068 affectation complémentaire en réserves.

➤ Délibération n°2018-10 : Budget Primitif 2018

Le Budget Primitif 2017 est adopté par le Comité Syndical à l’unanimité des membres présents.

Il s’équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement	660 250,28
Section d’investissement	331 625,63
Total	991 875,91

Répartition de la population par intercommunalité

EPCI	2016	2017	2018
CA du Grand Avignon	188 850	197 731	196 640
CC du Pays Réuni d’Orange	69 313	45 800	46 028
CC Les Sorgues du Comtat	25 411	49 233	49 123
CC de la Côte du Rhône Gardoise	9 927	/	/
CC Aygues-Ouvèze-en-Provence	/	19 247	19 325
POPULATION TOTALE	293 501	312 011	311 116

Le Comité Syndical a adopté le Budget Primitif 2017 à l’unanimité, fixé et appelé la participation des collectivités membres en recettes de fonctionnement à l’article 74751 « participations – groupements de collectivités ».

➤ **Délibération n°2018-11 :**
Annulation et remplacement de la délibération DCS n°2017-33 du 13 Novembre 2017 concernant l'actualisation de la procédure de révision du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon et le maintien des modalités de concertation

Le Comité Syndical a :

- annulé et remplacé la délibération n°2017-33 du 13 Novembre 2017,
- approuvé l'actualisation des objectifs du SCoT du Bassin de Vie d'Avignon au nombre de 9,
- maintenu les modalités de la concertation contenues dans la délibération n°2013-15 du 1^{er} Juillet 2013.

➤ **Délibération n°2018-12 :**
RH – Convention-Cadre « assistance et conseil en organisation, ressources humaines et statutaires » CDG 84

Le Centre de Gestion de Vaucluse propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel en tant que de besoin, à ses services pour un certain nombre de prestations. Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes

prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs annuellement fixés par le conseil d'administration du CDG 84.

La structure du Syndicat étant réduite (3 agents) cela permet d'assurer, en cas d'absence, un fonctionnement normal notamment pour le suivi de la paie, des finances et de la comptabilité

Le Comité Syndical a adopté cette convention-cadre et a autorisé son Président à la signer.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 04 JUIN 2018

➤ **Délibération n°2018-13 :**
Règlement Local de Publicité de Roquemaure – Avis PPA

La commune de Roquemaure a arrêté son projet de RLP par délibération le 1^{er} Mars 2018. Le Comité Syndical, en qualité de PPA, doit émettre un avis.

Un diagnostic a été réalisé dans le cadre de son élaboration, identifiant un problème principal qui concerne les pré-enseignes qui se situent hors agglomération et en partie dans le centre-ville et également en entrée de ville et en centre ancien.

Les secteurs à enjeux sont les suivants :

- La ZA industrielle de l'Aspre et la ZA de la Defraisse,
- Le centre-ville et ses extensions,
- Le long du réseau viaire.

Des orientations ont été définies par la commune :

- Améliorer l'attractivité du territoire et le bien-être des habitants en affirmant l'identité et l'image du territoire,
- Renforcer l'attractivité et le dynamisme de l'activité commerciale,
- Renforcer la sécurité des automobilistes.

Ces orientations sont traduites en objectifs :

- Favoriser la qualité esthétique,
- Favoriser l'intégration de la publicité,
- Limiter la surface des enseignes sur façade,
- Proscrire les enseignes sur toiture,
- Améliorer la lisibilité des zones d'activités,
- Limiter la consommation d'énergie (publicité lumineuse).

Le Comité Syndical a pris connaissance de ce projet de Règlement Local de Publicité et a émis un avis favorable.

➤ **Délibération n°2018-14 :**
Urbanisme – PLU de Roquemaure – Avis PPA

Le PLU de la commune est compatible avec les orientations du SCoT.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable, avec les observations suivantes :

- En page 6 du PADD, dans la partie 1.2 Produire une offre de logements diversifiée et adaptée à tous les besoins au point 2 « favoriser la mixité urbaine Logements et terrains plus petits, formes groupées ou intermédiaires », il convient de rajouter le terme « collectif »,
- Dans l'OAP Ponts Longs, il convient également de rajouter le terme « collectif » plutôt que « intermédiaire ».

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 13 JUILLET 2018

➤ **Délibération n°2018-15 : Urbanisme – Révision du PLU de Vedène – Avis PPA**

Le PLU de la commune est compatible avec les orientations du SCOT.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable.

➤ **Délibération n°2018-16 : Urbanisme – Révision du SCoT de Cavaillon–Coustellet–Isle-sur-la- Sorgue – Avis PPA**

L'analyse du SCoT a été faite par thématique afin de pouvoir mesurer l'impact de ce projet sur le territoire du Bassin de Vie d'Avignon.

Le SCoT de Cavaillon-Coustellet-Isle-sur-la-Sorgue est constitué de 2 EPCI (Communauté d'Agglomération Luberon et Monts de Vaucluse et Communauté de Communes Pays des Sorgues Monts de Vaucluse) soit 21 communes.

Son territoire s'étend sur 441 km² et regroupe 85 263 habitants en 2012. La ville centre est Cavaillon avec 25 189 habitants en 2012.

Le Comité Syndical a donné un avis favorable assorti des observations suivantes :

Une concertation à l'échelle de l'InterSCoT aurait été appréciée, notamment pour mettre en cohérence

- La création d'un pôle économique régional qui pose la question d'une complémentarité avec les pôles économiques qui existent déjà sur le territoire de l'aire avignonnaise. Il s'agit de ne pas rentrer en concurrence. De plus, le pôle économique régional du Sud de Cavaillon va augmenter le trafic routier sur notre bassin de vie. La démarche d'InterSCoT paraît indispensable sur la question de la mobilité et des déplacements.
- Les objectifs de densité affichés pour les pôles structurants paraissent faibles au regard de leur position. On note l'absence d'une déclinaison par typologie d'habitat. Le SCoT laisse aux communes le soin de décliner ses objectifs de densités à travers chaque opération.

➤ **Délibération n°2018-17 : Urbanisme – PPRI du bassin versant du Rhône (commune de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Orange et Piolenc) – Avis PPA**

L'arrêté du Préfet de Vaucluse du 7 Mai 2002 a prescrit la révision du PPRI du Rhône du 20 Janvier 2000 pour ces communes.

La révision et l'élaboration des PPRI du Rhône ont fait l'objet d'une association avec les collectivités concernées et d'une concertation avec la population entre Mars et Avril 2018.

Les objectifs du PPRI sont :

- Protéger du risque,
- Prévenir le risque,
- Ne pas aggraver le risque,
- Informer la population.

La crue de référence retenue est la crue historique de 1856.

Les dossiers de chaque commune sont composés :

- d'un rapport de présentation,
- d'un règlement,
- d'une cartographie des enjeux,
- d'une cartographie du zonage réglementaire.

Le PADD du SCoT BVA approuvé le 16 Décembre 2011 (p.62) s'inscrit dans les objectifs du PPRI, en insistant sur la mise en œuvre de manière complémentaire :

- de trouver des alternatives à l'urbanisation en zone inondable,
- de réduire la vulnérabilité des zones exposées.

Le DOG p. 44 et 45 précise :

« Une hiérarchisation des zones à risques a été définie. Elle s'appuie notamment sur les plans de prévention des risques approuvés et sur l'état des connaissances du risque actuel. À ce titre, la délimitation des secteurs privilégiés d'urbanisation et la localisation des zones d'activités à pris en compte : Le risque de débordement des cours d'eau et de rupture des digues, en intégrant les prescriptions du PPRI, les principes définis dans le cadre de la doctrine Rhône et les principes de prévention et de prise en compte des crues rapide ».

Les communes d'Orange et de Piolenc n'étaient pas en 2011 incluses dans le périmètre du SCoT BVA mais ces préconisations les concernent également.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable en sa qualité de PPA.

➤ Délibération n°2018-18 : Finances – participation financière complémentaire au SMBVA à l'AURAV pour l'animation de l'InterSCoT

Les grands enjeux du futur se posent à l'échelon des aires urbaines et au-delà en matière de planification et d'aménagement. Pour répondre à ce défi, il est indispensable de construire des coopérations multifformes.

L'InterSCoT peut être une démarche de coopération entre les structures porteuses de SCoT.

Depuis, la loi NOTRe, à l'occasion de la mise en place des nouvelles régions en 2016, a créé l'obligation pour celles-ci de produire un schéma de planification : le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires). Il est apparu que ce nouveau schéma en cours d'élaboration, au caractère prescriptif, interpelait certains territoires et qu'ils se devaient d'être identifiés. Cette inquiétude a conduit les Présidents de 16 EPCI de Vaucluse, du Gard et des Bouches-du-Rhône à se rapprocher, en créant courant Décembre 2017 l'association De Grande Provence. Les statuts de cette association, prévoient que les structures porteuses de SCoT en soient membres associés avec voix consultative.

Les SRADDET PACA et Occitanie et l'association De Grande Provence, démontrent combien il est nécessaire de se fédérer et l'InterSCoT constitue un levier pour favoriser une stratégie territoriale.

Le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon est au cœur du territoire appelé « Le Grand Delta Rhodanien ». Il est manifestement celui qui peut, avec l'appui technique de l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (l'AURAV) mettre en œuvre cette dynamique. L'AURAV met ses techniciens à disposition pour animer l'InterSCoT relancé par le SMBVA en Décembre 2017.

Ce travail s'est concrétisé par 2 contributions communes fin 2017 et courant Juin 2018 dans le cadre de l'élaboration du fascicule des règles du SRADDET SUD PACA, signées par cinq Présidents de SCoT de Vaucluse et le Président du SCoT du Pays d'Arles et se poursuit.

Pour dédommager l'AURAV, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement pour abonder la contribution du SMBVA à hauteur de 20 000,00 € en 2018.

COMITÉ SYNDICAL DU VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018

➤ Délibération n°2018-19 : RH – Modification du tableau des effectifs théoriques du SMBVA

Il a été proposé cette modification en annulant la délibération DCS n°2017-15 du 27 Mars 2017, en créant un poste de technicien territorial.

GRADES	Catégorie	Effectifs règlementaires	Effectifs pourvus	Durée de tps de travail
Attaché Hors Classe	A	1	1	TC
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} Classe	B	1	1	TC
Technicien Territorial	B	1	0	TC
Adjoint Administratif	C	1	1	TC
TOTAUX		4	3	

Le Comité Syndical a :

- Annulé la délibération DCS n°2017-15 du 27 Mars 2017,
- Créé le grade de technicien territorial,
- Adopté la mise à jour du tableau des effectifs tel que détaillé ci-dessus,
- Précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de personnel des agents nommés à ces emplois seront inscrits au budget du Syndicat au chapitre 012.

➤ Délibération n°2018-20 : Administratif – rapport d'activité 2017

Le rapport reprend l'historique et le contexte de la démarche. Il rappelle le rôle du Syndicat, ses modalités de fonctionnement. Il précise le travail réalisé durant l'année 2017 :

- 15 Comités Syndicaux,
- 15 Bureaux,
- 23 Comités Techniques,
- Les autres réunions qu'il a organisées et auxquelles il a participé.

Le rapport d'activité détaille ce travail en annexes. Y figurent également les délibérations relatives au Compte Administratif et au Compte de Gestion du receveur.

Le Comité Syndical a pris acte du dit rapport.

➤ Délibération n°2018-21 : Urbanisme – PLU de Sauveterre- Avis PPA

M. Jacques DEMANSE, Maire de la commune, était présent au Bureau du 17 Septembre 2018 afin de présenter son PLU arrêté. Il a apporté des précisions sur son contenu.

La commune de Sauveterre a intégré le Grand Avignon par arrêté inter-préfectoral du 29 Octobre 2013. Le SCoT approuvé en 2011 ne s'applique donc pas sur le territoire de la commune.

Le Comité Syndical a émis un avis favorable assorti des observations suivantes :

Il a souhaité informer la commune sur les densités. L'OAP de la Cave, au vue de la réglementation, a une densité moindre que celle préconisée par le SCoT. Il est rappelé que les densités prévues sont à réaliser à l'échelle de la commune et non à l'échelle de l'opération. Cependant, le comité syndical souhaite alerter la commune sur les prochaines OAP retardées pour le moment mais identifiées dans le projet de PLU, notamment celle de l'OAP centre. Du fait de sa localisation, « le centre village », un travail sur les densités plus poussé sera à réaliser. Il est à noter que la commune dans son rapport de présentation et notamment dans la partie explication des choix retenus pour établir le PADD prend en compte la répartition de la densité par typologie d'habitat du SCoT. Il est ainsi établi en fonction des besoins en logements de la commune, le nombre d'hectares nécessaire. De plus, il convient de reprendre le schéma du PADD. En effet, pour une meilleure compréhension l'OAP la Cave doit se distinguer des deux autres futures OAP par un graphisme différent. Pour conclure, le zonage et le règlement font apparaître un secteur pour l'implantation d'un parc photovoltaïque. Cela devrait figurer au PADD et notamment repris dans le schéma du PADD.

M. DEMANSE a tenu à rajouter qu'il prend en compte ces observations. Il a rappelé que l'aboutissement du PLU de Sauveterre n'a pas été sans difficulté, notamment concernant le risque inondation et de ruissellement, que ces constats ont des effets sur les densités. Ainsi, des OAP ont dû être reportées.

➤ Délibération n°2018-22 : Urbanisme – PPRI de Pujaut – Avis PPA

L'élaboration du dossier de PPRI repose sur deux études techniques préalables :

- L'étude de zonage du risque inondation sur la commune (étude GERI, CEREG Ingénierie 2016),
- L'Atlas des zones inondables du Gard Rhodanien et de la Camargue gardoise (DIREN Languedoc-Roussillon 2009).

Sur 23 km², 13 sous-bassins versants regroupés en 3 entités drainent le territoire communal :

- Le bassin de l'étang de Pujaut,
- Le secteur drainé par le contre canal du Rhône,
- Des bassins versants de tête situés en amont des centres urbains des communes riveraines.

Sur le territoire communal on distingue deux zones :

- Le Nord du territoire (24 % de la superficie de la commune), situé directement dans la vallée alluviale du Rhône qui en est donc l'exutoire direct (via son contre canal) ;
- Le Centre et le Sud du territoire (76 % de la superficie de la commune), situé dans le bassin versant de l'ancien étang de Pujaut. Cet ancien étang constitue un point bas local drainé par un système de roubines ayant pour exutoire le Rhône.

La commune est donc concernée par un double risque inondation :

- Les débordements du Rhône au Nord-Est,
- L'accumulation d'eau dans l'ancien étang de Pujaut dont les capacités d'évacuation sont réduites.

Elle est aussi affectée par un risque potentiel d'inondation par ruissellement pluvial dans son centre urbain situé sur les contreforts Nord de l'étang.

Le croisement entre l'aléa inondation et les enjeux ont permis de construire le zonage règlementaire du risque inondation

Le Comité Syndical a donné un avis favorable au PPRI de Pujaut.

M. André ROCHE, adjoint à l'urbanisme, a rappelé que le PLU de la commune est en cours d'élaboration. Il a tenu à souligner que le PPRI ne traite pas du risque inondation par ruissellement. Par rapport au projet de PPRI de l'État, il a précisé qu'il n'y a pas de parc photovoltaïque de prévu. La zone d'activité au Sud-Ouest de la commune ne sera pas agrandie du PLU et le projet du Petit Etang a fait l'objet d'une étude complémentaire.

Il s'interroge sur les modalités d'application de la loi de transition énergétique.

Il n'a pas pris part au vote.

COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018

➤ **Délibération n°2018-23 : Administration Générale – Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Vie d'Avignon du fait du retrait de la commune de Montfaucon de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**

Ce retrait nécessite une modification des statuts, notamment son article 6 concernant la composition du Comité Syndical.

Après ce retrait la CA du Grand Avignon ne comporte plus 17 communes mais 16.

Sa représentation est modifiée comme suit :

- Une représentation communale : 1 siège par commune (1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant),
- Une représentation par seuil de population : EPCI + 100 000 habitants + 6 sièges.

Vu la population totale de la commune de Montfaucon de 1 485 habitants au 1^{er} Janvier 2018 les 6 sièges supplémentaires sont maintenus.

Soit pour le Grand Avignon : 16 communes + 6 = 22.

Le total des délégués s'élèvera donc à :

48 délégués titulaires + 48 délégués suppléants.

Le Comité Syndical a approuvé les nouveaux statuts du SMBVA en prenant en compte la nouvelle représentativité de la CA du Grand Avignon telle que précisée ci-dessus et sollicité l'avis des 4 EPCI membres du Syndicat.

➤ **Délibération n°2018-24 : Administration Générale – Modification de la composition du Comité Syndical**

Comme cela a été vu avec la délibération précédente la composition du Comité Syndical est passée à 48 délégués titulaires + 48 délégués suppléants.

D'autre part, Mme Catherine COMPERE, décédée, c'est M. Jean TAFANI, pour le Grand Avignon, représentant la commune de Les Angles qui a été désigné pour la remplacer, devenant le nouveau suppléant de M. Christian RANDOULET.

Le Comité Syndical a approuvé la nouvelle composition du Comité Syndical.

➤ **Délibération n°2018-25 : Administration Générale – modification/régularisation du règlement intérieur du SMBVA du fait de l'installation d'un nouveau Comité Syndical**

Par délibération DCS n°2014-22 du 30 Juin 2014, le Comité Syndical a adopté son règlement intérieur en application des articles L.2121-8 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Or, depuis 2014 des changements sont intervenus dans la composition des EPCI membres du SMBVA, à savoir la dissolution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise et l'adhésion de la Communauté de Communes Aygues-Ouvèze-en-Provence.

Ainsi, un nouveau Comité Syndical a été installé le 6 Novembre 2017 par délibération DCS n°2017-28 prenant en compte l'adhésion de la CCAOP.

Le Comité Syndical a adopté cette modification/régularisation du règlement intérieur dont le contenu proposé demeure identique.

➤ **Délibération n°2018-26 : Administration Générale – Convention Cadre Pluriannuelle avec l'Agence d'Urbanisme Rhône Avignon Vaucluse (AURAV) – Cotisations année 2019**

Il est proposé de renouveler les cotisations 2018 pour l'exercice 2019, soit :

- 33 600,00 € pour le fonctionnement de l'Agence,
- 153 000,00 € pour les frais d'études liés à la réalisation de documents d'urbanisme,
- 20 000,00 € pour les frais d'études liés à l'InterSCoT.

Soit un total de 206 600,00 €.

Le Comité Syndical a approuvé les cotisations détaillées ci-dessus pour l'exercice 2019.

➤ **Délibération n°2018-27 : RH – Instauration du télétravail pour les agents du SMBVA**

Le Comité Syndical a approuvé la mise en place du télétravail pour les agents du SMBVA à compter du 1^{er} Avril 2019.

➤ **Délibération n°2018-28 : Finances – renouvellement d'une ligne de trésorerie auprès de la Société Générale – exercice 2019**

Cette ligne de trésorerie permet de faire face aux difficultés de trésorerie notamment en début d'exercice pour les dépenses courantes et assurer la paie du personnel.

En effet, les participations des EPCI qui sont l'essentiel des recettes du Syndicat parviennent après le vote de leurs budgets respectifs, au plus tôt courant Avril.

La Société Générale a été sollicitée afin d'obtenir le renouvellement de la ligne de trésorerie d'un montant de 200 000,00 € pour l'exercice 2019.

Considérant qu'il s'agit d'un renouvellement, son comité de crédit a donné son accord.

Les conditions sont identiques à celles de 2018.

Le Comité Syndical a approuvé le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

➤ **Délibération n°2018-29 :**
Finances – appel anticipé partiel des cotisations
2019 aux EPCI adhérents au Syndicat

Cet appel anticipé partiel correspond à $\frac{1}{4}$ des cotisations 2018.

Pour 2019, il est le suivant :

• CA Grand Avignon	89 962,80 €
• CC Les Sorgues du Comtat	22 473,77 €
• CC Pays Réuni d'Orange	21 057,81 €
• CC Aygues-Ouvèze-en-Provence	8 841,18 €
	<hr/>
	142 335,56 €

Le Comité Syndical a approuvé cet appel anticipé partiel.

➤ **Délibération n°2018-30 :**
Finances – ouverture par anticipation des crédits
d'investissement – exercice 2019

Elle est précisée par l'article L.1612-1 du CGCT, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 Décembre 2012 – art.37 (VD).

Le montant des crédits d'investissement 2019 à ouvrir par anticipation, dans la limite de 20 % des crédits du budget précédent s'élève à 65 431,50 €, réparti comme suit :

- Chapitre 20 (immobilisations incorporelles) = 62 931,50 €,
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) = 2 500,00 €.

Annexe 2 : Compte Administratif 2018



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019



ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_11_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 25 Mars 2019

DCS n°2019-11

Date de convocation :
15 Mars 2019

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 19
Suppléants : 7
Absents non remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 25

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq Mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme HELLE - M. ROCCI - Mme JULIEN - M. BELLEGARDE - M. SOLER - M. MONIN - M. RANDOULET - M. MANETTI - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. AVRIL - M. BISCARRAT - Mme CRESPO - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - Mme DAMAS - Mme ESPENON - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. BESUCCO - Mme GOURLOT

ETAIENT EXCUSES :

M. CASTELLI - M. GRANIER - M. SANDEVOIR - M. MALEN - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. CHARLUT - M. PAGET - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme LAFAURE - M. GAU - Mme WINKELMANN - M. DELFORGE

ETAIENT ABSENTS :

M. MOUREAU - M. BOLEA - M. ROCHE - M. FENOUIL - M. MUS - M. PERRAND - M. LEAUNE

Secrétaire de séance : Madame Evelyne ESPENON

OBJET : Compte Administratif 2018

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose :

Les résultats du Compte administratif 2018 (titres et mandats de l'ordonnateur c'est-à-dire du Président du Syndicat) et du Compte de Gestion 2018 (comptabilité du Receveur du Syndicat) ont été arrêtés.

Ces documents retracent l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 et sont concordants.

Les résultats du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

Fonctionnement

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
002	Déficit de fonctionnement N-1 reporté (déficit)	0	0
011	Charges à caractère général	109 551.48	80 859.13
012	Charges de personnels et frais assimilés	210 510.00	191 445.39
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648 .26	156 648.26
65	Autres charges de gestion courante	140 400.00	138 050.29
66	Charges financières	9 840.18	7 340.18

Syndicat Mixte pour le SCoT du Bassin de Vie d'Avignon
164 Av. de St Tronquet - Vaucluse Village - Bât Le Consulat -84130 Le PONTET

Tel : 04 32 76 73 00 / Fax : 04 32 76 22 15
contact@scot-bva.fr



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 02/04/2019

Reçu en préfecture le 02/04/2019

Affiché le 02/04/2019

ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_11_2-DE

67	Charges exceptionnelles	26 660.63	26 660.63
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
023	Virement à la section d'investissement	6 639.73	0
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		660 250.28	601 003.88

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
002	Résultat de fonctionnement N-1 reporté (excédent)	0	0
013	Atténuation de charges	0	12 968.26
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908.00	31 908.00
74	Dotations, subventions et participations	569 342.28	569 342.28
77	Produits exceptionnels	0	46.00
78	Reprises sur amortissements et provisions	59 000.00	59 000.00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		660 250.28	673 264.54

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 est de : + 72 260.66 € (excédent)

Le résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2017 est de : 0 €

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement pour l'année 2018 est de : + 72 260.66 €

Investissement

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
001	Déficit d'investissement N-1 reporté	0	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	31 908.00	31 908.00
13	Subventions d'investissement reçues	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	37 991.63	37 991.63
20	Immobilisations incorporelles	251 726.00	201 335.72
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		331 625.63	271 235.35

Chapitres	Libellés	BP 2018 €	Réalisé 2018 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	41 784.64	0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	156 648.26	156 648.26
10	Dotations, fonds divers et réserves	89 053.00	89 053.00
13	Subventions d'investissement reçues	37 500.00	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0
021	Virement de la section de fonctionnement	6 639.73	0
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		331 625.63	245 701.26



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 02/04/2019
Reçu en préfecture le 02/04/2019
Affiché le 02/04/2019
ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_11_2-DE

Le résultat d'investissement de l'exercice 2018 est de : - 25 534.09 € (déficit)
Le résultat d'investissement reporté de l'exercice 2017 est de : + 41 784.64 €
Le résultat d'exécution de la section d'investissement pour l'année 2018 est de : + 16 250.55 €

Restes à Réaliser

Il y a des restes à réaliser en dépenses pour 12 480.00 € et en recettes pour 37 500.00 €.

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire à hauteur de + 72 260.66 €

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire à hauteur de + 16 250.55 €

Le résultat cumulé du compte administratif 2018 est donc de + 88 511.21 €.
(72 260.66 + 16 250.55)

Le Bureau, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a pris connaissance de cette proposition et émis un avis favorable.

Le Président se retire lors du vote.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- ADOPTE le compte administratif 2018 tel que présenté ci-dessus,
- DÉCLARE que les opérations de l'exercice 2018 sont définitivement closes.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 25
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET



Annexe 3 : Compte de Gestion 2018



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le 01/04/2019

ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_12-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Comité Syndical du 25 Mars 2019

DCS n° 2019-12

Date de convocation :
15 Mars 2019

Délégués en exercice : 48

Titulaires : 19
Suppléants : 7
Absents non remplacés : 22

Quorum : 25

Votants : 26

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq Mars, à quatorze heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SMBVA, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Christian RANDOULET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Mme HELLE - M. ROCCI - Mme JULIEN - M. BELLEGARDE - M. SOLER - M. MONIN - M. RANDOULET - M. MANETTI - Mme DELAFONTAINE - M. BEL - M. BANACHE - M. BELLEVILLE - M. AVRIL - M. BISCARRAT - Mme CRESPO - Mme GASPA - M. GROS - M. TERRISSE - M. GARCIA - Mme DAMAS - Mme ESPENON - Mme GRANDMOUGIN - M. CROZET - M. GABRIEL - M. BESUCCO - Mme GOURLLOT

ETAIENT EXCUSES :

M. CASTELLI - M. GRANIER - M. SANDEVOIR - M. MALEN - M. GUIN - M. DOUCENDE - M. ULLMANN - M. CHARLUT - M. PAGET - M. BOMPARD - M. PASERO - Mme LAFAURE - M. GAU - Mme WINKELMANN - M. DELFORGE

ETAIENT ABSENTS :

M. MOUREAU - M. BOLEA - M. ROCHE - M. FENOUIL - M. MUS - M. PERRAND - M. LEAUNE

Secrétaire de séance : Madame Evelyne ESPENON

OBJET : Compte de Gestion 2018

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Le rapporteur expose les résultats budgétaires de l'exercice 2018 dressés par le receveur :

8° COURSE DU POSTE COMPTABLE : 094095 808 DU POSTE COMPTABLE : TRIM. AVIGNON MUNICIPALE ETABLISSEMENT : 88 AVIGNON BASSE VIE AVIGNON

Résultats budgétaires de l'exercice

71500 - 88 AVIGNON BASSE VIE AVIGNON Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Recettes budgétaires totales (a)	331 425,43	440 350,39	891 875,81
Titres de recette émis (b)	245 701,24	473 244,54	918 945,80
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = a - c)	245 701,24	473 244,54	818 945,80
DEPENSES			
Engagements budgétaires totales (e)	331 425,43	440 350,39	891 875,81
Mandats émis (f)	270 245,33	400 345,74	870 591,09
Annulations de mandats (g)	1 030,00	3 239,84	4 269,84
Depenses nettes (h = e - g)	273 225,33	403 585,59	870 225,33
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(i = h) excédent		70 269,44	44 704,57
(k = d) déficit	25 534,09		



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le 01/04/2019

ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_12-DE

N° CODICER DU POSTE COMPTABLE : 084903

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRÉS. AVIGNON MUNICIPALE

ÉTALETTÉMENT : EN AMÉNAGT BASSIN VIE AVIGNON

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

71300 - EN AMÉNAGT BASSIN VIE AVIGNON

Exercice 2018

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT (2017)	PART AFFECTÉE À L'ENVIRONNEMENT (EXERCICE 2018)	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERTS OU IMPUTATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Fonctionnement	41 704,64		-25 534,09		16 170,55
	89 053,00	89 053,00	72 260,44		72 260,44
TOTAL I	130 837,64	89 053,00	46 726,35		84 520,89
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	130 837,64	89 053,00	46 726,35		84 520,89

Il est à noter que le Compte de Gestion sera signé avec les réserves suivantes :

Trésorerie d'AVIGNON MUNICIPALE

DESIGNATION DES PIÈCES	Nombre de pièces ou notant en sommes
<p><u>Compte de gestion sur chiffres dématérialisé de l'exercice 2018 visé</u></p> <p>- BC 71300 SM AMENAGEMENT BASSIN DE VIE AVIGNON</p> <ul style="list-style-type: none"> Compte de gestion visé avec réserves <p><u>08-01</u> : Il n'a été pratiqué de rattachement sur aucun des comptes suivants : 408, 4098, 418, 428, 438, 448, 468, 486, 487</p> <p>Comme il vous l'a été précisé par la note de service n°18-29 du 20/12/2018, cette anomalie est susceptible d'entraîner un refus de visa. Dans le cas d'espèce, vous joignez, pour justifier cette anomalie, un certificat administratif de l'ordonnateur précisant que le choix a été fait de ne pas constater ni comptabiliser de rattachement des charges et des produits à l'exercice concerné. Cette disposition contrevient à la réglementation qui impose de définir un seuil. En effet, l'instruction M14 précise que des aménagements à la procédure de rattachement sont possibles « lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur le résultat ». Toutefois, il importe de conserver chaque année une procédure identique pour ne pas nuire à la lisibilité des comptes.</p> <p>Ce compte sera visé avec réserves.</p> <p>Bien vouloir veiller pour les exercices suivants à produire une délibération définissant un seuil.</p>	

Catherine FINCK-JOLIVET
Inspecteur divisionnaire

MINISTÈRE DE L'ACTION
DES COMPTES PUBLICS
Inspecteur divisionnaire
des finances publiques hors classe

envoyé par mail le 06/2



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le 01/04/2019

ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_12-DE

En effet, mi-décembre lors de la réunion intercantonale DDFIP/ Collectivités organisée par le DDFIP, il a été annoncé ce qui suit:

Pour les collectivités ne constatant pas de rattachement de charges et/ou de produits, le compte de gestion ne pourra être accepté et validé par la DDFIP qu'à la condition expresse que l'ordonnateur joigne alors au dernier bordereau de mandat et/ou de titres, une attestation indiquant que les rattachements inférieurs à xxx € (à déterminer librement par vos soins) n'ont pas été pratiqués.

Or nous avons joint au dernier bordereau de 2018 un certificat administratif ne constatant pas de rattachement de charges et/ou de produits sans préciser le seuil inférieur de rattachement. D'où les réserves.

A compter de 2020, une délibération de principe fixant un seuil minimum devra être prise par l'assemblée délibérante. A compter de 2020 (CG 2019) elle sera jointe aux derniers bordereaux de chaque année, et pour chacun des budgets.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du Syndicat accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et validé le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Comité Syndical est invité à :

- Statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2018 au 31 Janvier 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuer sur l'exécution du Budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Considérer que la gestion est normale et que les résultats du Compte de Gestion de l'Exercice 2018 sont concordants avec ceux du Compte Administratif de ce même exercice,
- Déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur du Syndicat, est visé et certifié conforme par l'ordonnateur, avec les réserves ci-dessus mentionnées.

Le Bureau Syndical, réuni le Lundi 11 Mars 2019, a émis un avis favorable.

Après avoir entendu le rapporteur,



**Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019

Reçu en préfecture le 01/04/2019

Affiché le 01/04/2019

ID : 084-258403153-20190325-DCS_2019_12-DE

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents le Compte de Gestion qui lui est soumis et qui a été dressé pour l'exercice 2018 par M. Daniel LEROY, Comptable Public, Responsable du Centre des Finances Publiques d'Avignon Municipal,
- **ADMET** les opérations de la gestion 2018 pour les sommes indiquées par le dit compte.

La délibération est adoptée.

Vote du Comité :

- POUR : 26
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pour extrait conforme
Le Président
Christian RANDOULET



Envoyé en préfecture le 02/10/2019

Reçu en préfecture le 02/10/2019

Affiché le

Berser
Levraut

ID : 084-258403153-20190923-DCS_2019_29_2-DE



Syndicat Mixte
pour le SCoT du
Bassin de Vie
d'Avignon

contact@scot-bva.fr

04 32 76 73 00

04 32 76 22 15

164 av de St Tronquet
Vaucluse Village I Bât. Le Consulat
84130 Le Pontet